

Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014BE16RFOP003
Intitulé	Programme opérationnel FEDER Wallonie-2020.eu
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 mai 2023

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	6
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	6
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	10
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	10
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] 15	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a	15
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3c	24
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6g.....	28
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a	32
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6e	43
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b.....	49
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4g.....	61
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4e	64
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e	67
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a	70
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 13i.....	73
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7	76
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	77
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	78

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	80
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	80
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]	81
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé	94
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif	96
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)	96
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS	97
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	103
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS	106
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	107
B2START	107
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	110
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	111
B2START	114
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	117
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	118
FCR 2020	121
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	124
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	125
FCR 2020	129
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	131
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	132
IMBC 2020	136
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	138
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	140
IMBC 2020	143
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	146
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	147
LDE 2	150
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	153
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	154
LDE 2	157
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	160
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	161
MOVE	164
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	167
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	168
MOVE	172
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	174
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	176
NOSHAQ EUROPE 3	179
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	181
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	183
NOSHAQ EUROPE 3	186
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	189
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	190
NOVALLIA - AXE 8	193
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	196
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	197
NOVALLIA - Plus développée	200
Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital	203
Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital	204
NOVALLIA - Transition	207
Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital	210
Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital	211
Namur Investment and Growth (NIG)	214
Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)	217

<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>	218
Namur Investment and Growth (NIG)	221
<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>	224
<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>	225
SOCAMUT Covid-19 – Prêt ricochet – Plus développée	229
<i>Prêt ricochet (Covid-19) Socamut</i>	231
SOCAMUT Covid-19 – Prêt ricochet – Transition	234
<i>Prêt ricochet (Covid-19) Socamut</i>	237
Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT)	240
<i>Prêt subordonné Socamut</i>	243
WAPI 2020	246
<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>	249
<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>	250
WAPI 2020	253
<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>	256
<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>	257
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	261
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	263
10.1. Grands projets	263
10.2. Plans d'action communs	266
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	269
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	269
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	269
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	270
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]	270
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme	270
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	271
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations	271
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	273
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement)	274
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	275
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	275
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	275
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	275
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	275
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	276

14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	276
15.	INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013]	277
16.	CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)	278
17.	PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]	279
	Documents.....	281
	Résultats de la dernière validation	282

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

En 2022, la mise en œuvre du PO est toujours impactée par les répercussions de la crise sanitaire et des conséquences de la guerre en Ukraine se font également ressentir. Ces éléments imprévisibles occasionnent des retards dans la réalisation des projets cofinancés par l'augmentation des coûts des matériaux et des prix de l'énergie, le prolongement des délais de livraison et la diminution de la disponibilité de la main d'œuvre.

Néanmoins, les bénéficiaires poursuivent la mise en œuvre des projets et sont confiants concernant les délais prescrits. 2022 amorce la fin de la programmation avec un accroissement des projets terminés ainsi que l'accélération des étapes de finalisation des projets toujours en activité.

Concernant REACT-EU, les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de ce soutien à la relance et à la transition sont en plein développement.

Au niveau financier, 2022 a été marquée par l'approbation d'une nouvelle version de la maquette financière qui reprend désormais, à budget FEDER constant, un taux de cofinancement de 60% en zone Transition et de 50% en zone plus développée. Suite aux crises successives qui ont frappé la Wallonie, l'objectif poursuivi était d'accélérer le versement de l'enveloppe FEDER sans modifier pour autant les objectifs globaux du programme. Cet objectif est atteint puisque le montant dépensé au 31 décembre 2022 atteint 80,09% du budget disponible.

PROJETS PUBLICS

Pour rappel, le PO FEDER « Wallonie-2020.EU » s'articule autour de 6 axes thématiques, un axe consacré à l'assistance technique et un axe intégré en 2021 relatif à REACT EU (axe 8). Hors assistance technique, ces axes sont organisés en 32 mesures dont 23 sont destinées à des projets mis en œuvre par des bénéficiaires publics (ou assimilés).

1.Sélection

Au terme des 3 appels (lancés en 2014, 2015 et 2017), 521 projets publics stratégiquement regroupés en portefeuilles thématiques ou territoriaux ont été sélectionnés par le Gouvernement wallon au sein des axes 1 à 6. Après un important travail de finalisation qui visait à s'assurer de la conformité des projets sélectionnés avec la réglementation applicable et les recommandations formulées lors de la phase d'analyse, le nombre de projets soutenus, au 31 décembre 2022, est de 519 projets regroupés au sein de 86 portefeuilles.

L'axe 8 REACT EU est composé de 23 projets publics. Ces projets s'inscrivent dans les mesures 8.1.3 « Renforcement de l'innovation en matière de santé », 8.1.4 « Transition vers une économie numérique et bas-carbone » et 8.1.5 Tourisme et culture ».

2. Etat d'avancement financier

Fin 2022, le montant du financement total alloué aux projets publics (828,5 mios €) est décidé à 140,86% (1.153 mios €) et dépensé à concurrence de 71,25% (583 mios €).

3. Résultats et réalisations

Cf. section 3.1.

AIDES DIRECTES AUX ENTREPRISES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Divers dispositifs sont directement destinés aux entreprises au sein des axes prioritaires 1, 2 et 4 ainsi que du nouvel axe 8 financé par REACT-EU. Ils font l'objet d'une page spécifique d'information sur le portail EN MIEUX (<http://www.enmieux.be/aides>). Trois de ces dispositifs sont mis en œuvre au travers de 10 instruments financiers, tandis que les autres (Primes à l'investissement, Aides COOTECH et COOPILOT ainsi que 4 types de Chèques) le sont sous forme de subventions.

Dans le contexte de la crise sanitaire et grâce aux moyens obtenus de l'UE dans le cadre de la tranche 2 de REACT-EU, les budgets alloués au dispositif Easy'Green ont été majorés de 20,5 mios €.

Easy'Green peut ainsi financer à des conditions attractives davantage de projets permettant de réduire l'empreinte carbone des PME en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments, en investissant dans l'énergie renouvelable, en adaptant des équipements aux gaz fluorés ou en menant des projets d'innovation

1. Etat d'avancement financier

Fin 2022, le montant du financement total alloué aux projets privés et aux instruments financiers (411,3 mios €) est décidé à 141,58% (582,3 mios €) et dépensé à concurrence de 97,68% (401,8 mios €).

2. Résultats et réalisations

En matière d'aides directes aux entreprises, au sein de l'axe 1, 110 PME bénéficient de subventions en vue de réaliser des investissements qui s'élèvent à près de 436 mios € et devraient, à terme, permettre la création de plus de 1.378 ETP dont 1.302 sont déjà effectifs. S'y ajoutent 20 autres PME désireuses d'optimiser leur usage des ressources matérielles et immatérielles qui ont bénéficié du chèque « Economie circulaire » destiné à financer des études de faisabilité technique et/ou économique.

Dans l'axe 2, 112 entreprises sont soutenues dans le cadre de projets de recherche conjoints dont le budget s'élève à 226 mios €. S'y ajoutent 870 PME qui bénéficient d'un soutien financier sous forme de chèques destinés à leur permettre d'accéder aux prestations technologiques de centres de recherche ou à bénéficier des conseils de spécialistes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Finalement, le dispositif des chèques « Relance par le numérique » (axe 8) a bénéficié à 283 PME afin d'augmenter leur digitalisation et d'amorcer ou d'amplifier leurs activités en ligne.

Quant aux 10 instruments financiers actifs (axes 1, 2, 4 et 8), ils ont permis de soutenir 3.364 PME (3.005 PME fin 2021), dont 1.348 nouvellement créées. Plus particulièrement, le prêt Ricochet (axe 1) mis en œuvre depuis 2020 a permis de soutenir 734 PME touchées par la crise sanitaire (contre 229 fin 2021) et les moyens REACT-EU mis à la disposition d'Easy'Green fin juillet 2022 ont d'ores et déjà

permis de soutenir plus de 35 mios € d'investissements au sein de 60 PME.

FOCUS SPECIALISATION INTELLIGENTE

Les projets publics couvrent 5 des 6 thématiques de la S3 en zone « Transition » et en zone « Plus développée » au travers de 246 projets, pour un montant total décidé de 259 mios €. Les domaines concernés sont :

- les processus industriels et nouveaux matériaux (39,43 % des projets) ;
- les technologies digitales (23,98 %) ;
- la créativité (13,41 %) ;
- le développement durable, la construction et l'énergie durable (11,38 %) ;
- la santé et l'alimentation (11,79 %).

Les mesures privées y contribuent aussi :

- via les 162 interventions au bénéfice de PME des 8 instruments financiers soutenus. En termes d'interventions, les thématiques les plus couvertes sont celles de la santé et de l'alimentation (35,80%), des technologies digitales (26,54%) et des processus industriels & nouveaux matériaux (20,37%) ;
- via 67 projets de recherche conjointe pour un total décidé de 226 mios €. En termes budgétaires, la thématique la plus couverte est celle des processus industriels et nouveaux matériaux (62,68%) suivie des technologies digitales (14,40%) et du Développement durable – Construction et énergie durables (13,89%).

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	ECONOMIE 2020	L'axe 1 « Economie 2020 » vise le renforcement de la compétitivité et la stimulation des performances économiques des PME wallonnes dans une dynamique de croissance, de créativité et d'innovation. Pour les 103 projets publics des 28 portefeuilles retenus, l'année a été marquée par l'augmentation des coûts et délais liés aux matériaux pour les projets d'infrastructures, qui ont toutefois pu prouver leur capacité de réaction et de coordination face à ces différents défis. En outre, concernant l'animation économique, un nouveau modèle d'accompagnement des entreprises, caractérisé par un cadre commun d'actions consistant en un référentiel de produits et livrables à destination des entreprises et porteurs de projets a été instauré pour l'année 2022, qui, par ailleurs, est la dernière année de mise en œuvre sur la programmation 2014-2020 pour 54 projets. Fin 2022, on peut compter : - Un peu moins de 20.000 entreprises accompagnées, notamment dans leur transition vers l'économie circulaire ; - Une augmentation de plus de 3.600 emplois (ETP) dans ces entreprises ; - 13 infrastructures bâties pour l'accueil d'entreprises. En outre, on compte 2.949 PME soutenues dans leurs projets d'investissement, au travers de subventions directes (110 PME dont 29 nouvelles – 436 mios € d'investissements projetés – 1.378 ETP à créer dont 1.302 déjà créés) ou via 9 instruments financiers (2.839 PME dont 1.219 nouvelles – 806 mios € d'investissements projetés – 2.757 ETP créés). Parmi eux, le « Prêt Ricochet », lancé en 2020 pour soutenir le fonds de roulement des PME dans le cadre de la crise, a libéré 14 mios € au bénéfice de 734 PME. Fin 2022, l'allocation financière totale est décidée à 144,96% et dépensée à 96,76%. Aucun p
2	INNOVATION 2020	L'axe « Innovation 2020 » vise à soutenir la recherche, l'innovation et le développement technologique en vue d'une valorisation des résultats auprès des entreprises et d'un renforcement des investissements privés. Les activités des 246 projets publics se sont poursuivies en 2022 et les résultats cumulés suivants peuvent être cités :

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		- 4.464 entreprises bénéficiant des services des hubs créatifs ; - 5 espaces de démonstration fonctionnels ; - 49 équipements de pointe acquis. La plupart des projets ont enregistré une activité normale après plusieurs années de restrictions sanitaires. Les bénéficiaires ont poursuivi leurs travaux de recherche, leurs collaborations et la diffusion de leurs résultats. Certains ont néanmoins encore subi les conséquences des crises internationales survenues (délais de livraison plus longs, tâches de recherche postposées, coûts plus élevés et disponibilité moindre des produits, ...). L'année 2022 reflète cependant déjà la fin de la programmation avec une accélération de la mise en œuvre des projets ainsi qu'une finalisation de certains d'entre eux. Au niveau des 8 instruments financiers, on compte 110 PME soutenues (dont 53 nouvelles) qui ont créé 717 ETP. Quant aux dispositifs destinés à soutenir la recherche, ils comptabilisent 67 projets de recherche conjointe portés par 112 entreprises distinctes. S'y ajoutent les 870 PME qui ont bénéficié des chèques technologiques et « propriété intellectuelle ». Tous les projets et dispositifs s'inscrivent dans une des thématiques de la spécialisation intelligente wallonne. Fin 2022, l'allocation financière totale est décidée à 148% et dépensée à 105,66%. Aucun problème majeur n'a été détecté.
3	INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020	L'axe 3 « Intelligence territoriale 2020 » soutient les stratégies territoriales de développement des 12 pôles urbains wallons prioritaires : Mouscron, Tournai, Mons, La Louvière, Charleroi, Sambreville, Namur, Herstal, Seraing Liège, Verviers, Arlon. Il vise l'attractivité et la croissance durable en milieu urbain, avec une approche multidimensionnelle orientée « Smart Cities ». Il compte 52 projets issus de 29 portefeuilles. En 2022, 3 chantiers d'envergure se sont terminés. La revitalisation du centre de Flémalle a permis de rénover les espaces publics afin d'instaurer une mobilité plus conviviale et efficiente. La réhabilitation de 23,9 ha de terrains sur la ZAE louviéroise « Garocentre Magna Park » permettra de poursuivre la commercialisation des parcelles à présent dépolluées et générer ainsi de l'emploi. Enfin, la nouvelle salle polyvalente de 2.500 m² du Bastogne War Museum a déjà accueilli, depuis son ouverture, de nombreux événements. Par ailleurs, parmi les projets ayant bien avancé, deux ont vu leur mise en œuvre s'accélérer considérablement en cours d'année annonçant une fin des travaux prochainement : la connexion de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose au centre-ville de Lessines et l'aménagement de la Marina d'Antoing.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Les bénéficiaires poursuivent positivement la réalisation de leurs projets et se montrent confiants concernant les délais de la programmation. Un suivi rapproché de ces projets est également assuré par l'Autorité de gestion. Fin 2022, l'allocation financière totale est décidée à 144,6 % et dépensée à 57,8 %.
4	TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE	L'axe 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Wallonie. Les thématiques de cet axe sont : la production d'énergies renouvelables, leur utilisation dans les entreprises, le recours à la cogénération, l'efficacité énergétique des bâtiments publics, la mobilité multimodale durable. Pour les 32 projets publics, l'avancement des travaux a souvent été mis en difficulté, au vu des différentes crises. Par ailleurs, on peut continuer à mettre en avant la mesure de soutien aux entreprises en matière d'efficacité énergétique, qui a jusqu'ici accompagné 312 entreprises dans le cadre de leur transition énergétique, dont 108 ont initié une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie. Quant à l'outil « Easygreen » (Novallia), le seul dispositif destiné aux PME de cet axe 4, il a déjà soutenu 355 PME (dont 65 nouvelles) en libérant des moyens financiers à hauteur de 48,2 millions € ce qui correspond à des investissements projetés totaux de 180 millions €. Fin 2022, l'allocation financière totale est décidée à 153 % et dépensée à 62,18 %. Aucun problème majeur n'a été détecté.
5	DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020	L'objectif de l'axe 5 « Développement urbain intégré 2020 » est de renforcer l'attractivité durable des 12 pôles wallons prioritaires identifiés dans le PO. Le processus de sélection spécifique à cet axe, en vertu de l'article 7 du règlement n°1301/2013, a permis aux entités infrarégionales de retenir 25 projets (14 portefeuilles) sur base de leurs stratégies de développement territorial. En 2022, quatre projets ont été finalisés. La rénovation énergétique du Palais des Beaux-Arts de Charleroi est terminée. A Mons, le réaménagement de la Maison espagnole en une « Maison des Patrimoines UNESCO » met dorénavant en lumière les différents sites classés de la région et l'embellissement du Square Saint-Germain permet au public montois de se réapproprié à nouveau les lieux. Enfin, soulignons la métamorphose de la Place Gilles Gérard à Herstal qui, grâce au parking de 1.450 m² aménagé à proximité, sécurise l'accès des piétons à cette place. Par ailleurs, parmi les avancées, citons le chantier de réaménagement de près de 40.000 m² d'espaces publics du centre-ville de Verviers dont certains quartiers ont été rendus accessibles aux citoyens en cours d'année.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Inversement, certains projets accusent quelques retards mais grâce au suivi qui leur est accordé, ceux-ci pourront vraisemblablement être finalisés endéans les délais prescrits par la présente programmation. Fin 2022, l'allocation financière totale est décidée à 148,69 % et dépensée à 53,07 %. Aucun problème majeur n'a été détecté.
6	COMPETENCE 2020	L'axe 6 « Compétence 2020 » soutient l'adéquation de la main d'œuvre aux besoins des entreprises wallonnes. Grâce à son unique mesure, cet axe finance le renforcement des structures de formation en Wallonie à travers l'achat d'équipements pédagogiques de pointe ainsi que l'extension des capacités d'accueil. L'axe compte 40 projets dans 13 portefeuilles, et vise divers secteurs dont le numérique, la construction, les biotechnologies. Ces investissements permettent notamment de répondre aux enjeux actuels tels que le développement durable, les nouvelles énergies, etc. L'année 2022 a été marquée, d'une part, par un retour des formations en présentiel et, d'autre part, par les différentes problématiques énoncées dans l'aperçu général. Alors que la période de programmation touche à sa fin, voici quelques résultats obtenus au sein de cet axe : - Une superficie d'infrastructures disponibles de 7615 m² ; - 39.880 demi-jours de formation donnés en 2022 par les 23 Centres de Technologies Avancées wallons ; - Plus de 800 sections ou ateliers équipés depuis le début de la programmation. De manière générale, on note un impact sociétal important avec une intégration rapide des participants aux formations sur le marché de l'emploi. Fin 2022, l'allocation financière totale est décidée à 148,73 % et dépensée à 112,89 %. Aucun problème majeur n'a été détecté.
7	ASSISTANCE TECHNIQUE	L'assistance technique est financée au travers de l'axe 7 du PO et couvre les missions de gestion, coordination, suivi et contrôle de ce dernier. En conformité avec le Règlement 2019/1867 et les conventions adoptées par les Autorités de gestion et de certification, le taux forfaitaire de 4 % est d'application pour ce type de dépenses depuis l'exercice comptable 2020/2021. Sont intégrés dans le forfait, une partie des salaires et les missions du Département de la coordination des programmes FEDER (DCPF). Il s'agit aussi entre autres des frais liés à la consultance dans le cadre des évaluations et du développement d'un nouvel outil informatique ainsi que des prestations de l'Institut wallon de l'évaluation, de

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		la prospective et de la statistique (IWEPS), en lien avec la Convention de partenariat signée avec le DCPF et l'Agence Fonds social européen. Sont également financés dans ce cadre les rémunérations des collaborateurs de l'Autorité de certification et une partie de celles de l'Autorité d'audit. En 2022, le forfait dédié à l'assistance technique a notamment permis de prendre en charge les frais liés : au recours à des prestataires pour mener l'évaluation portant sur les réalisations et résultats des axes 3,4 et 5 et l'évaluation globale des impacts du PO ; au lancement de l'appel à projets pour la programmation FEDER 2021-2027 ; et à la participation au réseau des communicants européens à Evora. Aucun problème majeur n'a été détecté.
8	REACT-EU	L'axe 8 « REACT-EU » est structuré en plusieurs mesures permettant de répondre à la crise de COVID-19, dédiées à de l'équipement et matériel destiné aux services de santé (hôpitaux généraux, hôpitaux psychiatriques, maisons de repos et maisons de repos et de soins), du soutien à la relance numérique des PME via des chèques, le soutien à des projets en matière de santé, de transition vers une économie numérique et écologique et de tourisme et culture. En 2022, une seconde enveloppe de 20,5 millions € a été allouée au PO FEDER wallon et déclinée en une nouvelle mesure visant la transition des PME vers une économie efficace en énergie. Les différentes mesures sont en cours de mise en œuvre et les 1ers résultats sont positifs. Pour la mesure d'équipement et matériel destiné aux services de santé, les différents hôpitaux et maisons de repos concernés ont pu communiquer leurs besoins. Les projets publics visant le renforcement de l'innovation en matière de santé, la transition vers une économie numérique et bas-carbone et l'attractivité touristique et culturelle ont entamé leur mise en œuvre. Quant aux dispositifs pour les entreprises, si la mesure de soutien à la relance numérique a malheureusement subi un contretemps pour son démarrage effectif, dû à un parcours législatif assez complexe, la mesure visant la transition vers une économie efficace en énergie a bien démarré. Fin 2022, l'allocation financière totale est décidée à 59,23 % et dépensée à 0,69 %. À ce stade, aucun problème majeur n'a été détecté.

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	11 261,00			13 904,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	11 261,00			7 306,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	696,00			950,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	696,00			467,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	96,00			102,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	96,00			102,00			La majoration entre le RAMO 2020 et le RAMO 2021 correspond aux nouveaux projets sélectionnés en 2022 dans le cadre de la mesure 1.1.1.1. déduction faite des projets abandonnés en 2022.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	6,00			8,00			La sur-performance est liée à la difficulté d'estimer le nombre d'entreprises soutenues compte tenu de la faiblesse de l'enveloppe budgétaire allouée au dispositif (forte dépendance aux projets introduits et à leurs besoins de financement ainsi qu'au taux d'aide dont ils peuvent bénéficier).
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	6,00			8,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	2 621,00			2 746,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	2 621,00			2 586,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions									
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	99,00			93,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	99,00			99,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	8 554,00			11 056,00			Les actions d'animation économique réactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	8 554,00			4 618,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	591,00			849,00			Les actions d'animation économique réactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	591,00			360,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	7 354,00			9 539,00			Les actions d'animation économique réactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles. Le réalisé pour 2022 est inférieur à 2021 car un recalcul a été mené pour certains opérateurs.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	7 354,00			3 163,00			La majoration entre le RAMO 2020 et le RAMO 2021 correspond aux nouveaux projets sélectionnés en 2022 dans le cadre de la mesure 1.1.1. déduction faite des projets abandonnés en 2022.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	583,00			798,00			Les actions d'animation économique réactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	583,00			364,00			
F	CO06	Investissement productif:	EUR	En transition	283 000 000,00			157 867 445,32			Le taux de réalisation enregistré par cet indicateur fin 2022 (56%) peut

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)									sembler bas. Il est lié au mode de calcul des investissements privés qui, à compter du RAMO 2020, sont quantifiés sur base des dépenses validées dans Euroges à cette date (contrôle de 1er niveau réalisé ET remboursement du subside à l'entreprise). Par le passé, ils étaient quantifiés sur base des déclarations introduites par les entreprises bénéficiaires. Compte tenu des délais inhérents à la réalisation du contrôle des dépenses et au remboursement des subventions, le montant renseigné n'est pas représentatif de l'avancement des investissements sur le terrain. La progression entre la situation fin 2021 et celle fin 2022 est d'ailleurs rassurante (+19%)
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	283 000 000,00			319 049 288,30			La majoration entre le RAMO 2020 et le RAMO 2021 correspond aux nouveaux projets sélectionnés en 2022 dans le cadre de la mesure 1.1.1. déduction faite des projets abandonnés en 2022.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	12 000 000,00			11 250 542,31			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	12 000 000,00			14 244 502,26			
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	4 920,00			5 465,70			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	4 920,00			5 123,66			La majoration entre le RAMO 2020 et le RAMO 2021 correspond aux nouveaux projets sélectionnés en 2022 dans le cadre de la mesure 1.1.1. déduction faite des projets abandonnés en 2022.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	283,00			203,96			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	283,00			260,00			
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	En transition	14,00			9,00			Les chantiers concernés devraient se clôturer en 2023. La cible devrait être a priori atteinte au 31/12/2023.
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	En transition	14,00			17,00			
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	Plus développées	0,00			0,00			Aucun projet n'a été sélectionné pour la mesure reprenant cet indicateur en zone "plus développée".
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	Nombre	Plus développées	0,00			0,00			
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès	Mètre	En transition	8 668,00			6 558,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		aux zones d'activité construites et/ou aménagées									
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	En transition	8 668,00			10 835,00			La diminution (- 1.280 mètres) par rapport au RAMO 2021 est liée à l'abandon d'un projet.
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	Plus développées	0,00			0,00			Aucun projet n'a été sélectionné pour la mesure reprenant cet indicateur en zone "plus développée".
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	Mètre	Plus développées	0,00			0,00			
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	Nombre	En transition	6,00			4,00			Le dernier projet concerné par cet indicateur était encore en cours de mise en œuvre en 2022, ce qui explique la non évolution de celui-ci. Par ailleurs, deux projets ont été abandonnés.
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	Nombre	En transition	6,00			6,00			La diminution (- 1) par rapport au RAMO 2021 est liée à l'abandon d'un projet.
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	Nombre	Plus développées	0,00			0,00			Aucun projet n'a été sélectionné pour la mesure reprenant cet indicateur en zone "plus développée".
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	Nombre	Plus développées	0,00			0,00			
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	EUR		29 007 082,00			13 159 397,00			Montant des prêts Ricochet effectivement libérés (11.435.462 € en zone Transition et 1.723.935 € en zone Plus développée
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	EUR		29 007 082,00			29 007 082,00			Objectif 2023 du dispositif "Prêt Ricochet" mis en œuvre par 'instrument financier Socamut en réponse à la crise COVID (2 zones confondues).
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		991,00			736,00			644 en zone Transition et 92 en zone Plus développée
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		991,00			991,00			Objectif 2023 du dispositif "Prêt Ricochet" mis en œuvre par 'instrument financier Socamut en réponse à la crise COVID (2 zones confondues).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	13 740,00			10 737,00			8 656,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7 860,00			7 860,00			6 339,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	887,00			656,00			501,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	503,00			502,00			373,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	101,00			95,00			90,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	101,00			95,00			90,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	8,00			7,00			6,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	8,00			7,00			6,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	2 600,00			2 143,00			1 437,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	3 147,00			3 147,00			1 631,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	82,00			58,00			2,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	135,00			135,00			7,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	11 039,00			8 499,00			7 129,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 618,00			4 618,00			4 618,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	797,00			591,00			493,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	360,00			360,00			360,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	9 592,00			7 056,00			5 985,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	3 515,00			3 514,00			2 905,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	753,00			538,00			470,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	396,00			395,00			344,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	132 559 711,98			104 112 277,86			103 826 086,78		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	314 841 012,47			291 443 437,31			276 732 986,64		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	9 492 418,92			5 839 661,61			10 471 221,08		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	14 244 502,26			12 723 752,26			12 625 939,81		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	5 250,64			4 558,57			3 607,45		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4 822,66			4 722,66			4 633,66		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	171,63			148,49			140,33		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	260,00			256,00			245,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	9,00			6,00			6,00		
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	17,00			17,00			17,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	0,00			0,00			0,00		
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	0,00			0,00			0,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	6 558,00			5 060,00			3 712,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	12 115,00			12 115,00			12 115,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	0,00			0,00			0,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	4,00			2,00			2,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	7,00			7,00			7,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00			0,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00			0,00		
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	8 893 346,00			50 483 940,00			0,00		
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	29 007 082,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	616,00			448,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	991,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6 657,00			3 808,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6 319,00			6 298,00			4 344,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	312,00			183,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	373,00			372,00			194,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	70,00			49,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	70,00			49,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	6,00			5,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	6,00			5,00					
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 021,00			437,00					
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 631,00			1 631,00			1 631,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	2,00			2,00					
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	7,00			7,00			7,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	5 566,00			3 222,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 618,00			4 618,00			2 713,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	304,00			176,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	360,00			360,00			187,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	4 649,00			2 676,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	2 900,00			2 893,00			2 047,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	290,00			162,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	344,00			344,00			178,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	63 349 794,46			24 403 631,01					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	196 701 515,87			149 865 204,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	7 074 353,74			0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	12 809 135,27			11 186 024,00					
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant	2 238,66			831,00					

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		d'un soutien									
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	4 366,66			4 135,50			2 960,50	0,00	
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	110,93			26,60					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	245,00			239,00			176,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	6,00			5,00					
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	14,00			14,00			8,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	0,00			0,00					
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	0,00			0,00					
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	2 000,00			2 000,00					
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	12 115,00			19 115,00			14 215,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	0,00			0,00					
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	0,00			0,00					
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00					
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	7,00			7,00			3,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00			0,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00			0,00		
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 686,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1 686,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	7,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	736,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 800,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00			0,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	0,00			0,00		
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	0,00			0,00		
F	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	0,00			0,00		
S	1.1.c	Infrastructures d'accueil bâties créées dans les ZAE	0,00			0,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	0,00			0,00		
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	2 000,00			0,00		
F	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	0,00			0,00		
S	1.1.d	Longueur de voies d'accès aux zones d'activité construites et/ou aménagées	0,00			0,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00		
F	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00		
S	1.1.e	ZAE concernées par des projets de requalification	0,00			0,00		
F	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00		
S	CV21	Soutien aux PME pour le fonds de roulement au titre d'un instrument financier	0,00			0,00		
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00		
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	1.1 - Accroissement du nombre et du taux de survie des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
1.1.A	Création nette d'entreprises	Nombre	En transition	78 767,00	2013	87 007,00			Donnée 2020
1.1.A	Création nette d'entreprises	Nombre	Plus développées	20 598,00	2013	22 753,00			Donnée 2020
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	En transition	89,10	2013	90,00			Donnée 2020
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	Plus développées	94,70	2013	95,00			Dernières données disponibles pour le RAMO 2020 = données 2015 où le taux de survie en 2015 représente la proportion d'entreprises créées en Brabant wallon en 2012 et toujours actives en 2015. Le taux de survie en Brabant wallon n'est désormais plus calculable

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
1.1.A	Création nette d'entreprises	86 842,00		86 979,00		81 910,00		83 159,00	
1.1.A	Création nette d'entreprises	22 195,00		21 957,00		21 244,00		22 074,00	
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans	75,77		75,50		76,40		74,00	
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.1.A	Création nette d'entreprises	84 404,00				77 378,00		0,00	
1.1.A	Création nette d'entreprises	22 334,00				20 586,00		0,00	
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans					87,00		0,00	
1.1.B	Taux de survie des entreprises à 3 ans					89,90		0,00	

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3c - Soutenir la création et l'extension de capacités de pointe pour le développement de produits et services

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	5 409,00			5 974,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	5 409,00			5 277,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	468,00			532,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	468,00			312,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	5 409,00			5 974,00			Les actions d'animation économique proactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles. Le réalisé pour 2022 est inférieur à 2021 car un recalcul a été mené pour certains opérateurs.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	5 409,00			5 277,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	468,00			532,00			Les actions d'animation économique proactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles. Le réalisé pour 2022 est inférieur à 2021 car un recalcul a été mené pour certains opérateurs.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	468,00			312,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 704,00			2 976,00			Les actions d'animation économique proactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles. Le réalisé pour 2022 est inférieur à 2021 car un recalcul a été mené pour certains opérateurs.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 704,00			1 733,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		soutien									
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	372,00			376,00			Les actions d'animation économique proactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles. Le réalisé pour 2022 est inférieur à 2021 car un recalcul a été mené pour certains opérateurs.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	372,00			194,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	1 758,00			1 885,69			
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	1 758,00			5 061,60			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	60,00			117,00			Les actions d'animation économique proactive rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Cela s'explique par une révision probablement trop prudente des cibles.
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	60,00			240,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	6 442,00			5 733,00			4 508,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5 277,00			5 277,00			5 277,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	626,00			484,00			390,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	312,00			312,00			312,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	6 442,00			5 733,00			4 508,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	5 277,00			5 277,00			5 277,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	626,00			484,00			390,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	312,00			312,00			312,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	3 134,00			2 766,00			2 254,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 733,00			1 733,00			1 733,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	491,00			407,00			310,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	194,00			194,00			194,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 675,00			1 484,19			1 465,44		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	5 061,60			5 061,60			5 061,60		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	91,00			72,00			50,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	240,00			240,00			240,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 420,00			2 227,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5 277,00			5 277,00			4 236,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	245,00			146,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	312,00			312,00			263,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	3 420,00			2 227,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	5 277,00			5 277,00			4 236,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	245,00			146,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	312,00			312,00			263,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 643,00			969,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 733,00			1 733,00			1 511,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	196,00			101,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	194,00			194,00			194,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 185,94			582,00					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	5 061,60			5 061,60			4 273,60		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	30,00			18,00					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	240,00			240,00			240,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	3c - Soutenir la création et l'extension de capacités de pointe pour le développement de produits et services
Objectif spécifique	1.2 - Croissance des PME à haut potentiel (démarche proactive)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières	%	En transition	23,30	2011	25,00			Donnée 2019.Ce taux est le rapport entre la formation brute de capital fixe (Investissement) et la valeur ajoutée brute à prix courants pour une année donnée. Il faut noter que les investissements prennent en compte les dépenses en R&D. En janvier 2020, il y a eu une révision occasionnelle dans les comptes régionaux (note via ce lien : https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2020f.pdf). Le principal changement concerne la répartition des agrégats pour les entreprises ayant des activités dans plusieurs arrondissements. Dorénavant, la répartition s'effectue via les rémunérations/salaires alors que précédemment c'était l'emploi. En 2022, une autre révision concernant la nouvelle NUTS 2021 a été implémentée. Les années 2017 et 2018 ont aussi été mises à jour avec la dernière version des comptes régionaux sorties en janvier 2022.
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières	%	Plus développées	29,80	2011	34,50			Donnée 2019.Ce taux est le rapport entre la formation brute de capital fixe (Investissement) et la valeur ajoutée brute à prix courants pour une année donnée. Il faut noter que les investissements prennent en compte les dépenses en R&D. En janvier 2020, il y a eu une révision occasionnelle dans les comptes régionaux (note via ce lien : https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2020f.pdf). Le principal changement concerne la répartition des agrégats pour les entreprises ayant des activités dans plusieurs arrondissements. Dorénavant, la répartition s'effectue via les rémunérations/salaires alors que précédemment c'était l'emploi. En 2022, une autre révision concernant la nouvelle NUTS 2021 a été implémentée. Les années 2017 et 2018 ont aussi été mises à jour avec la dernière version des comptes régionaux sorties en janvier 2022.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières			24,50		25,60		25,00	
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières			37,50		32,20		34,50	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières	24,20		23,60		23,60		23,50	
1.2.A	Taux d'investissement des entreprises non financières	35,20		35,90		64,10		42,00	

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	6g - Soutenir la transition industrielle vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle, en favorisant une croissance verte, l'éco-innovation et la gestion des performances environnementales dans les secteurs public et privé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 6g

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	773,00			1 102,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	773,00			950,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur.
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	131,00			448,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	131,00			162,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	66,00			14,00			La stratégie wallonne de développement de l'économie circulaire a été finalisée fin 2019 mais l'aide mise en place sous forme de chèques ne rencontre pas le succès escompté. Des mesures ont été prises afin de rendre le dispositif plus attractif.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	66,00			66,00			Objectif 2023 du dispositif des chèques "Economie circulaire" lancé en toute fin d'année 2019
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	6,00			6,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	6,00			6,00			Objectif 2023 du dispositif des chèques "Economie circulaire" lancé en toute fin d'année 2019
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	707,00			1 088,00			Les actions d'accompagnement en économie circulaire rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Une révision à la hausse de la cible du PO pourrait encore être envisagée avant la fin de la programmation.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	707,00			884,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	125,00			442,00			Les actions d'accompagnement en économie circulaire rencontrent un vrai succès. Les cibles sont donc déjà dépassées pour un grand nombre d'entre eux. Une révision à la hausse de la cible du PO pourrait encore être envisagée avant la fin de la programmation.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	125,00			156,00			
F	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	Nombre	En transition	3,00			2,00			Les derniers projets concernés par cet indicateur étaient encore en cours de mise en œuvre en 2022, ce qui explique la non évolution de celui-ci.
S	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	Nombre	En transition	3,00			4,00			
F	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	Nombre	En transition	3,00			0,00			Les trois projets concernés par cet indicateur étaient encore en cours de mise en œuvre en 2022, ce qui explique la non évolution de celui-ci.
S	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	Nombre	En transition	3,00			3,00			.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	379,00			146,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	884,00			884,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	27,00			27,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	156,00			156,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	379,00			146,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	884,00			884,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	27,00			27,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	156,00			156,00			0,00		
F	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	2,00			1,00			1,00		
S	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	4,00			4,00			4,00		
F	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	0,00			0,00			0,00		
S	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	3,00			4,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00					
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00					
F	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	1,00			0,00					
S	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	4,00			4,00			2,00		
F	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	0,00			0,00					
S	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	4,00			4,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	0,00			0,00		
S	1.4.c	Infrastructures d'accueil bâties HQE créées dans les ZAE	0,00			0,00		
F	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	0,00			0,00		
S	1.4.d	Systèmes mis en place pour permettre aux entreprises de mieux rationaliser leurs ressources dans les ZAE	0,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
Priorité d'investissement	6g - Soutenir la transition industrielle vers une économie utilisant les ressources de façon rationnelle, en favorisant une croissance verte, l'éco-innovation et la gestion des performances environnementales dans les secteurs public et privé
Objectif spécifique	1.3 - Stimuler les performances économiques des entreprises par la mise en œuvre de l'économie circulaire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)	€/kg	En transition	0,93	2011	0,94			Donnée 2013. La productivité des ressources se calcule comme le rapport entre le PIB (en volume au prix de 2010) et la consommation intérieure de matières (DMC). La dernière année disponible pour cet indicateur est l'année 2013. Cet indicateur sera actualisé lorsque que le prochain rapport sur l'analyse des flux de matières en Wallonie, qui fournit les valeurs de DMC, sera disponible à l'adresse url suivante : http://etat.environnement.wallonie.be/home/fr/tudes.html
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)	€/kg	Plus développées	0,93	2011	0,94			Donnée 2013. La productivité des ressources se calcule comme le rapport entre le PIB (en volume au prix de 2010) et la consommation intérieure de matières (DMC). La dernière année disponible pour cet indicateur est l'année 2013. Cet indicateur sera actualisé lorsque que le prochain rapport sur l'analyse des flux de matières en Wallonie, qui fournit les valeurs de DMC, sera disponible à l'adresse url suivante : http://etat.environnement.wallonie.be/home/fr/tudes.html

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)								
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)							1,18	
1.3.A	Productivité des ressources (PIB/DMC)							1,18	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	268,00			269,01			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	268,00			268,44			La diminution (- 0,21) par rapport au RAMO 2021 est liée à l'abandon d'un projet.
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	38,00			34,76			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	38,00			36,52			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	47,00			43,71			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	En transition	47,00			48,51			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	1,20			1,17			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	1,20			1,20			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	259,73			253,86			231,71		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	268,65			268,65			268,10		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	31,90			30,47			29,80		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	36,52			36,52			37,52		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		soutien									
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	41,06			40,39			36,78		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	48,51			48,01			47,01		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1,19			1,32			1,32		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1,20			1,20			1,20		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	193,50			142,17					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	268,59			249,64			155,91		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	26,53			18,55					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	37,52			28,26			7,18		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	35,36			33,65					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	47,01			47,01			48,89		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1,43			0,96					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	1,20			1,20			0,20		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	2.1 - Renforcement des capacités de RDI des organismes de recherche dans les domaines utiles aux PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie	%	En transition	2,50	2011	3,00			Donnée 2019.
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie	%	Plus développées	2,50	2011	3,00			Donnée 2019.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie					1,70			
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie					9,80			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie	1,56		1,44		1,66		1,58	
2.1.A	Intensité de R&D de l'ensemble de l'économie	7,73		7,40		6,33		6,61	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 527,00			5 618,90			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 527,00			5 964,00			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	331,00			342,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	331,00			459,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	1 485,00			751,00			La cible 2023 du PO a été revue à la hausse (version 8) pour passer de 814 à 1.485. Le dispositif COOTECH ayant épuisé son enveloppe budgétaire, seul le nombre de bénéficiaires de chèques évoluera encore d'ici la fin de la programmation. Vu la progression de 44 unités entre 2021 et 2022, il est toutefois vraisemblable que la nouvelle cible 2023 de 1.485 ne sera pas atteinte.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	1 485,00			1 480,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	231,00			182,00			La cible 2023 du PO a été revue à la hausse (version 8) pour passer de 61 à 231. Le dispositif COOTECH ayant épuisé son enveloppe budgétaire, seul le nombre de bénéficiaires de chèques évoluera encore d'ici la fin de la programmation. Vu la progression de 11 unités entre 2021 et 2022, il est finalement peu vraisemblable que les deux dispositifs de Chèques atteignent ce nouvel objectif final.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	231,00			231,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre	Entreprises	En transition	3 318,00			4 595,90			Ces actions touchent davantage d'entreprises qu'escompté. La cible

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier									pourrait être revue à la hausse.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	3 318,00			4 166,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	160,00			143,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	160,00			200,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	1 532,00			771,90			La cible 2023 du PO a été revue à la hausse dans la version 8 car on escomptait une forte progression du nombre d'entreprises soutenues par le biais des chèques technologiques (la cible est passée de 744 à 1.532). Compte tenu de la progression enregistrée entre 2021 et 2022 par le dispositif des Chèques technologiques (+ 25), la cible 2023 réévaluée ne sera pas atteinte. De son côté, la mesure 2.2.2 avec une progression de 57 unités ne devrait pas permettre de combler le déficit.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	1 532,00			1 649,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	162,00			102,00			La cible 2023 du PO a été revue à la hausse dans la version 8 car on escomptait une forte progression du nombre d'entreprises soutenues par le biais des chèques technologiques (la cible est passée de 56 à 162). Compte tenu de la progression enregistrée entre 2021 et 2022 par le dispositif des Chèques technologiques (+ 5), la cible 2023 réévaluée ne sera pas atteinte.
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	162,00			162,00			
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	50 000 000,00			31 393 422,37			Le taux de réalisation enregistré par cet indicateur fin 2022 (63%) peut sembler bas. Il est lié au mode de calcul des investissements privés qui sont quantifiés sur base des dépenses validées dans la base de données Euroges à cette date (contrôle de 1er niveau réalisé). Compte tenu des délais inhérents à la déclaration des dépenses par les bénéficiaires et à la réalisation du contrôle de celles-ci, le montant renseigné n'est pas représentatif de l'avancement effectif des recherches. La progression entre la situation fin 2021 et celle fin 2022 est d'ailleurs plus que rassurante (+36%) et démontre la tendance exponentielle de l'évolution de cet indicateur. La cible 2023 du PO (50 mios €) devrait être atteinte puisqu'elle correspond à l'objectif global des dossiers en cours. La cible 2023 du PO (50 mios €) devrait être atteinte puisqu'elle correspond à l'objectif
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	50 000 000,00			50 895 947,29			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	1 688 000,00			844 961,31			Le taux de réalisation enregistré par cet indicateur fin 2022 (50%) peut sembler bas. Il est lié au mode de calcul des investissements privés qui sont quantifiés sur base des dépenses validées dans la base de données Euroges à cette date (contrôle de 1er niveau réalisé). Compte tenu des délais inhérents à la déclaration des dépenses par les bénéficiaires et à la réalisation du contrôle de celles-ci, le montant renseigné n'est pas représentatif de l'avancement effectif des recherches. La progression entre la situation fin 2021 et celle fin 2022 est d'ailleurs plus rassurante (+14%). La cible 2023 du PO (1,88 mio €) devrait être atteinte puisqu'elle correspond à l'objectif global des dossiers en cours. La cible 2023 du PO (1,88 mio €) devrait être atteinte puisqu'elle correspond à l'objectif global des dossiers en cours.
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	Plus développées	1 688 000,00			1 688 010,95			Objectif 2023 des projets approuvés par les instances compétentes au 31/12/2022
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	119,00			139,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	En transition	119,00			159,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	16,00			9,00			En zone "Plus développée", cet indicateur n'est quantifié que par la mesure 2.3.1 mise en œuvre au travers d'un unique instrument financier (B2START). Celui-ci a actuellement octroyé des prêts à 9 entreprises (contre 3 fin 2021) pour un montant cumulé de 2 mios € (contre 415.000 € fin 2021) sur un budget total de 4,3 mios. Pour autant que l'instrument utilise la totalité de son enveloppe, l'objectif 2023 devrait être atteint.
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	16,00			14,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	108,00			133,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	En transition	108,00			159,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un	Entreprises	Plus développées	16,00			8,00			En zone "Plus développée", cet indicateur n'est quantifié que par la mesure 2.3.1 mise en œuvre au travers d'un unique instrument financier

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise									(B2START). Celui-ci a actuellement octroyé des prêts à 9 entreprises (dont 8 pour lancer des produits nouveaux pour elles) pour un montant cumulé de 2 mios € (contre 415.000 € fin 2021) sur un budget total de 4,3 mios. Pour autant que l'instrument utilise la totalité de son enveloppe, l'objectif 2023 devrait être atteint.
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	16,00			14,00			Objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement au 31/12/2022.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 880,05			4 196,05			3 102,35		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5 964,00			5 964,00			5 330,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	294,00			241,00			147,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	459,00			459,00			296,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	707,00			594,00			528,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1 480,00			1 480,00			912,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	171,00			139,00			129,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	231,00			231,00			68,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	3 930,05			3 391,05			2 539,35		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 166,00			4 166,00			4 148,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	117,00			98,00			59,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	200,00			200,00			200,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	690,05			595,05			503,35		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1 649,00			1 331,00			1 331,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	97,00			90,00			81,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	162,00			56,00			56,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	23 062 845,01			19 449 415,30			9 010 793,62		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	50 895 947,29			51 017 222,29			42 576 874,78		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	743 189,50			572 424,18			334 262,55		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 688 010,95			1 688 010,95			1 688 010,95		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	125,00			109,00			83,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	159,00			159,00			135,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	3,00			2,00			1,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des	14,00			14,00			14,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		produits nouveaux pour le marché									
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	118,00			102,00			75,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	159,00			159,00			135,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	3,00			2,00			1,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	14,00			14,00			14,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 287,00			1 498,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	5 177,00			4 766,00			3 868,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	124,00			74,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	296,00			187,00			128,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	378,00			198,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	902,00			765,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	97,00			37,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	68,00			59,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 853,00			1 269,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 047,00			3 773,00			3 061,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	27,00			37,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	200,00			100,00			110,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	356,00			177,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	1 331,00			744,00			587,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	60,00			34,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	56,00			56,00					
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	4 818 329,85			546 217,19					
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	36 223 674,40			25 414 614,00					
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	59 933,05			0,00					
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 688 010,95			1 525 300,00					
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	31,00			16,00					
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	114,00			114,00			110,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00					
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	14,00			14,00			14,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	25,00			15,00					
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	114,00			114,00			110,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
		produits nouveaux pour l'entreprise									
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	14,00			14,00			14,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	136,00			0,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	1,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	136,00			0,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	14,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2.2 - Accroissement de l'innovation régionale par une collaboration accrue entre les structures de recherche publiques, les universités et les entreprises innovantes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation	Nombre	En transition	1 955,00	2012	2 640,00			L'WEPS n'est pas en mesure d'actualiser cet indicateur sur la base des données à disposition via l'enquête CIS.
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation	Nombre	Plus développées	273,00	2012	360,00			L'WEPS n'est pas en mesure d'actualiser cet indicateur sur la base des données à disposition via l'enquête CIS.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation								
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation							1 955,00	
2.2.A	Entreprises collaborant avec des acteurs publics de la R&D, de l'enseignement supérieur et de l'innovation							273,00	

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R& I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2.3 - Augmentation du nombre de processus, produits et services innovants par une intensification de l'open innovation et de la RDI dans les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes	%	En transition	57,60	2010	60,00			Donnée 2018. (1) Les données de l'enquête CIS 2018 ont été produites selon la méthodologie définie dans le Manuel d'Oslo 2018 (4e édition). Ces données ne sont pas directement comparables avec les résultats des cycles précédents de l'enquête CIS qui suivaient les lignes directrices incluses dans le Manuel d'Oslo 2005 (3e édition). (2) L'indicateur est donné pour l'ensemble de la Wallonie et non pour la Wallonie hors BW (pas de données provinciales).
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes	%	Plus développées	57,60	2010	60,00			Donnée 2018. (1) Les données de l'enquête CIS 2018 ont été produites selon la méthodologie définie dans le Manuel d'Oslo 2018 (4e édition). Ces données ne sont pas directement comparables avec les résultats des cycles précédents de l'enquête CIS qui suivaient les lignes directrices incluses dans le Manuel d'Oslo 2005 (3e édition). (2) L'indicateur est donné pour l'ensemble de la Wallonie et non pour la Wallonie hors BW (pas de données provinciales)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes			63,00				61,00	
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes			68,00				54,00	
2.3.A	Taux d'entreprises innovantes								

Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	71,00			48,33			Par rapport à 2021, 6 nouveaux sites ont été réhabilités. Cet indicateur devant être quantifié une fois le site remis à disposition, la cible 2023 devrait être atteinte.
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	71,00			87,81			La diminution (- 0,20 hectare) par rapport au RAMO 2021 est liée à l'abandon d'un projet.
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	121 928,00			20 445,00			Les travaux envisagés pour les projets de cette priorité sont de grande ampleur et impliquent des procédures longues et lourdes, ce qui explique la lente évolution de cet indicateur. Outre les retards liés à la pandémie de Covid-19 qui a touché le développement économique, la conjoncture mondiale liée à la guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix des matériaux, voire même une pénurie, avec des délais de livraisons plus longs. Par rapport à 2021, 1 nouveau bâtiment public d'une superficie relativement importante a vu le jour
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	121 928,00			147 075,00			La diminution (- 6.400 m2) par rapport au RAMO 2021 est liée à l'abandon d'un projet.
F	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	10,00			10,00			La cible de cet indicateur a été revue lors de la dernière modification du PO (V8) et chiffrée à 10 de sorte à correspondre à la réalité des projets retenus au sein des villes soutenues. Cette cible est donc déjà atteinte.
S	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	10,00			32,00			La diminution (- 3) par rapport au RAMO 2021 est liée à l'abandon de 3 projets.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	21,60			2,57			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	88,01			87,91			89,03		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	5 756,00			1 850,00			775,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	153 475,00			153 475,00			158 810,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		zones urbaines									
F	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	10,00			10,00			12,00		
S	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	35,00			35,00			34,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00					
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	97,98			128,23			29,04		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	775,00			775,00					
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	158 810,00			158 810,00			96 960,00		
F	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	12,00			6,00					
S	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	35,00			40,00			22,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		
F	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	0,00			0,00		
S	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	1,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	3.1 - Revitalisation de l'espace public urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
3.1.A	Population dans les pôles urbains	Nombre	En transition	1 486 865,00	2013	1 544 853,00	1 502 652,00		Donnée Statbel au 01/01/2021 calculée en 2022. En zone de transition, entre le 01/01/2011 et le 01/01/2021 (10 ans), la population des pôles a augmenté (+0,17%/an) mais toujours de façon moins rapide qu'en dehors des pôles (+0,44%/an). Les pôles n'ont contribué qu'à 25,1% de la croissance des zones en transition (+24605 habitants sur une croissance de 98135 habitants) entre 2011 et 2021. Sur cette période de 10 ans, l'année 2021 est marquée par une décroissance de la population des pôles (-3284 habitants).
3.1.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains	Nombre	En transition	605 658,00	2011	667 333,00			Donnée 2020, moyenne annuelle, calculée en 2022. Sur la base des données de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI).

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
3.1.A	Population dans les pôles urbains	1 499 594,00		1 502 878,00		1 500 532,00		1 499 453,00	
3.1.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains	640 808,00		628 987,00		629 685,88		621 310,75	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
3.1.A	Population dans les pôles urbains	1 497 232,00		1 494 328,00		1 492 721,00		1 490 368,00	
3.1.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains	615 552,38				600 267,88		598 694,25	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	7,00			0,00			Le seul projet répondant à cette priorité d'investissement a été abandonné en 2021.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	7,00			7,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 514,00			0,00			Le seul projet répondant à cette priorité d'investissement a été abandonné en 2021.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 514,00			3 514,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	7,00			7,00			7,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 514,00			3 514,00			3 514,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	7,00			7,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 514,00			3 514,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	4.1 - Augmentation de la production d'électricité et de chaleur à partir de sources d'énergie renouvelables

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
4.1.A	Electricité générée par les sources d'énergie renouvelables	GWh	En transition	3 328,70	2012	4 105,00			Donnée 2019.Production électrique nette renouvelable en Wallonie , bilan énergétique de la Wallonie 2019 , février 2021. SPW DGO4 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
4.1.A	Electricité générée par les sources d'énergie renouvelables			5 574,20		5 325,20		4 769,10	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.1.A	Electricité générée par les sources d'énergie renouvelables	4 528,40		4 241,20		3 975,00		3 503,00	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	449,00			641,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	449,00			473,00			
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	10,00			26,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	10,00			1,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	4,00			0,00			Le budget alloué à ce dispositif ayant été majoritairement utilisé pour mettre en œuvre l'outil financier "Prêt Ricochet" (axe 1) en réponse à la crise sanitaire, les quelques dossiers retenus seront finalement financés en dehors du PO. Cet indicateur ne sera jamais quantifié.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	4,00			0,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			Le budget alloué à ce dispositif ayant été totalement utilisé pour mettre en œuvre l'outil financier "Prêt Ricochet" (axe 1) en réponse à la crise sanitaire, cet indicateur ne sera jamais quantifié.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	0,00			0,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	185,00			329,00			L'objectif 2023 revu à la hausse dans la version 8 du PO (de 128 à 185) l'a été avec trop de prudence. En effet, NOVALLIA a d'ores et déjà utilisé au moins une fois l'enveloppe allouée de 44 mios € et a ainsi pu soutenir 329 entreprises. S'agissant d'une nouvelle mesure, le montant moyen des prêts a manifestement été sur-estimé.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	185,00			128,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	10,00			26,00			L'objectif 2023 a été fixé avec trop de prudence. En effet, NOVALLIA a d'ores et déjà utilisé au moins une fois l'enveloppe allouée de 2,8 mios € et a ainsi pu soutenir 26

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		bénéficiaire d'un soutien financier autre que des subventions									entreprises. S'agissant d'une nouvelle mesure, le montant moyen des prêts a manifestement été sur-estimé.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	10,00			1,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	260,00			312,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiaire d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	260,00			345,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiaire d'un soutien	Entreprises	En transition	63,00			75,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiaire d'un soutien	Entreprises	En transition	63,00			85,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiaire d'un soutien	Entreprises	Plus développées	6,00			8,00			Seul l'instrument financier NOVALIA permet d'alimenter cet indicateur puisqu'aucun projet public n'a été sélectionné pour cette priorité d'investissement en zone "plus développée". Le budget relativement modeste alloué à NOVALIA rend difficile l'estimation du nombre de nouvelles entreprises soutenues d'autant que la proportion de nouvelles entreprises parmi les entreprises soutenues est assez différente d'une zone à l'autre.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiaire d'un soutien	Entreprises	Plus développées	6,00			1,00			
F	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	Kilomètres	Plus développées	1,00			0,00			Le seul projet concerné par cet indicateur dans cette mesure est en passe d'être abandonné (blocages administratifs), il est donc fort probable que la cible ne sera pas atteinte
S	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	Kilomètres	Plus développées	1,00			1,60			
F	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	Nombre	Plus développées	2,00			2,00			
S	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	Nombre	Plus développées	2,00			5,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	525,00			399,00			273,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	473,00			473,00			473,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	16,00			14,00			5,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00			1,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	213,00			131,00			56,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	128,00			128,00			128,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	16,00			14,00			5,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1,00			1,00			1,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	312,00			268,00			217,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	345,00			345,00			345,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	67,00			47,00			29,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	85,00			85,00			85,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00			8,00			3,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00			1,00		
F	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	1,60			1,60			1,60		
F	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	2,00			2,00			2,00		
S	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	5,00			5,00			5,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	175,00			110,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	473,00			473,00			387,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00			0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00					
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	7,00			0,00					
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	128,00			128,00					
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	2,00			0,00					
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	1,00			1,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	168,00			110,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	345,00			345,00			345,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	13,00			6,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	85,00			85,00			42,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00			0,00		
F	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	0,00			0,00			0,00		
S	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	1,60			0,00			0,00		
F	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	1,00			0,00			0,00		
S	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	5,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	0,00			0,00		
S	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	0,00			0,00		
F	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	0,00			0,00		
S	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	4.2 - Consommation d'énergie par les entreprises plus efficace

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
4.2.A	Consommation d'énergie primaire	Mtep	En transition	15,30	2012	13,70			Bilan énergétique de la Wallonie 2019, Bilan global, Version 4 - février 2022 SPW DGO4 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD)
4.2.A	Consommation d'énergie primaire	Mtep	Plus développées	15,30	2012	13,70			Bilan énergétique de la Wallonie 2019, Bilan global, Version 4 - février 2022 SPW DGO4 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
4.2.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		15,70		14,90	
4.2.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		15,70		14,90	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.2.A	Consommation d'énergie primaire	15,50		15,50		13,60		14,10	
4.2.A	Consommation d'énergie primaire	15,50		15,50		13,60		14,10	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	20,30			0,05			Le démarrage de ces projets est relativement lent à cause des étapes administratives préalables qui sont complexes et longues: coordination entre différentes administrations ou institutions, mais aussi avec des partenaires privés; acquisition de terrain et bâtiments; mesures de traitement de pollutions; demandes et attributions de permis; relance de marchés publics.
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	20,30			25,40			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	1 673 532,00			1 714 161,82			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	1 673 532,00			2 119 676,71			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	1 040,00			496,31			Le démarrage de ces projets est relativement lent à cause des étapes administratives préalables complexes et longues: coordination entre différentes administrations ou institutions, mais aussi avec des partenaires privés; acquisition de terrain et bâtiments; mesures de traitement de pollutions; demandes et attributions de permis; relance de marchés publics. Outre les retards liés à la pandémie de la Covid-19, la conjoncture mondiale liée à la guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix des matériaux, voire même une pénurie, avec des délais de livraisons plus longs. Toutefois, en 2022, la diminution annuelle des émissions de gaz à effet de serre s'est poursuivie et un nouveau bâtiment a fortement diminué ses émissions de gaz à effet de serre au cours de l'année 2022.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	1 040,00			1 236,82			
F	CO39	Développement urbain: Développement des bâtiments publics ou	Mètres carrés	En transition	18 500,00			7 228,00			Le démarrage est relativement lent à cause des étapes administratives préalables qui sont complexes et longues: coordination entre différentes administrations ou

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines									institutions, mais aussi avec des partenaires privés; acquisition de terrain et bâtiments; mesures de traitement de pollutions; demandes et attributions de permis; relance de marchés publics. Outre les retards liés à la pandémie de la Covid-19 qui a touché le développement économique, la conjoncture mondiale liée à la guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix des matériaux, voire même une pénurie, avec des délais de livraisons plus longs. Toutefois, en 2022, un nouveau bâtiment public a été rénové.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	18 500,00			22 953,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,05			0,05			0,05		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	25,40			25,40			25,36		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	135 517,00			105 199,00			75 722,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	2 119 676,71			2 119 676,71			2 091 914,71		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	34,94			30,70			18,58		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 236,82			1 236,82			1 300,77		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	3 717,00			3 717,00			3 705,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	22 953,00			22 953,00			23 177,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	25,36			25,35					
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	75 722,00			0,00					
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	2 091 914,71			1 847 967,00			1 319 629,82		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	18,58			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	1 300,77			1 256,07			467,78		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	181,00			0,00					
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	23 177,00			22 205,00			6 660,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	174 481,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	32,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	3 760,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	4.3 - Des bâtiments plus économes en énergie

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
4.3.A	Consommation d'énergie primaire	Mtep	En transition	15,30	2012	13,70			Dernières données disponibles pour le RAMO 2020 = données 2019. Source : SPW - Territoire, Logement, Patrimoine, Energie (Direction de l'Energie et du Bâtiment durable (DEBD)), Bilan énergétique de la Wallonie 2019 provisoire, novembre 2020. Les données sont valables pour l'ensemble de la Wallonie. L'année 2019 est provisoire, les autres sont définitives.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
4.3.A	Consommation d'énergie primaire			13,60		15,70		14,90	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.3.A	Consommation d'énergie primaire	15,50		15,50		13,60		14,10	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	6 750,00			0,00			Le seul projet qui devait atteindre cette cible sera mené mais les actions visant à réduire les émissions de CO2 se feront hors FEDER. La cible ne sera donc pas atteinte.
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	6 750,00			6 750,00			
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	En transition	30,00			10,00			Le démarrage est relativement lent à cause des étapes administratives préalables qui sont complexes et longues. Outre les retards liés à la pandémie de la Covid-19 qui a touché le développement économique, la conjoncture mondiale liée à la guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix des matériaux, voire même une pénurie, avec des délais de livraisons plus longs. Par ailleurs, cet indicateur est quantifié lorsque le projet est finalisé. En 2022, 6 projets ont été finalisés
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	En transition	30,00			37,00			
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	En transition	30,00			16,00			
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	En transition	30,00			26,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		de gaz à effet de serre									
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 750,00			6 750,00			6 750,00		
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	4,00			4,00			4,00		
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	37,00			37,00			37,00		
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	15,00			10,00			9,00		
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	26,00			26,00			26,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 750,00			6 750,00					
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	3,00			0,00			0,00		
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	37,00			37,00			33,00		
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	8,00			3,00			0,00		
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	26,00			26,00			24,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	0,00			0,00		
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	10,00			0,00		
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	0,00			0,00		
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	9,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4.4 - Diminution des émissions de GES par la mise en place de stratégies et une mobilité multi-modale accrue

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
4.4.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	En transition	36 000 000,00	2012	34 960 000,00	34 230 278,00		Donnée 2020. Emissions GES en Wallonie 1990-2020, soumission de mars 2022, AWAC Apport dans l'inventaire belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009). La serie est recalculée chaque année jusqu'en 1990.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
4.4.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			34 230 278,00		37 070 219,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.4.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	37 297 360,00				35 978 000,00		36 030 810,00	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4g - Favoriser le recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4g

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	34,00			0,00			Le démarrage des deux projets retenus est lent à cause des étapes préalables qui sont complexes et longues: coordination entre différentes administrations ou institutions, mais aussi avec des partenaires privés; demandes et attributions de permis; études de faisabilité; ..
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	34,00			34,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	4 065,00			0,00			Le démarrage des deux projets retenus est lent à cause des étapes préalables qui sont complexes et longues: coordination entre différentes administrations ou institutions, mais aussi avec des partenaires privés; demandes et attributions de permis; études de faisabilité; ...
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	4 065,00			4 065,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	34,00			34,00			34,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 065,00			4 065,00			4 065,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	34,00			34,00			34,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 065,00			4 065,00			4 065,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00	0,00	
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00	0,00	
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00	0,00	

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
Priorité d'investissement	4g - Favoriser le recours à la cogénération à haut rendement de chaleur et d'électricité fondée sur la demande de chaleur utile
Objectif spécifique	4.5 - Production et utilisation accrues de cogénération chaleur/puissance

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
4.5.A	Electricité issue de la cogénération	GWh	En transition	2 078,80	2012	3 100,00			Donnée 2019. Production électrique nette de cogénération en Wallonie. Bilan énergétique de la Wallonie 2019 , février 2021. BILAN DE PRODUCTION PRIMAIRE, RÉCUPÉRATION ET TRANSFORMATION BILAN DE LA COGÉNÉRATION ET DU RENOUVELABLE. SPW DGO4 Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie - Direction énergie et bâtiment durable (DEBD)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
4.5.A	Electricité issue de la cogénération			2 351,50		2 371,00		2 333,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
4.5.A	Electricité issue de la cogénération	2 310,00		2 299,50		2 130,00		2 093,00	

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	304 661,00			95 000,00			Les travaux envisagés pour les projets de cette priorité sont de grande ampleur et impliquent des procédures longues et lourdes, ce qui explique la lente évolution de cet indicateur. Outre les retards liés à la pandémie de Covid-19 qui a touché le développement économique, la conjoncture mondiale liée à la guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix des matériaux, voire même une pénurie, avec des délais de livraisons plus longs. Cet indicateur devant être quantifié une fois le dernier projet de cet axe concerné terminé et opérationnel, la cible 2023 du PO devrait être atteinte en fin de programmation.
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	304 661,00			304 661,00			
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	En transition	8,00			2,00			Les travaux envisagés pour les projets de cette priorité sont de grande ampleur et impliquent des procédures longues et lourdes, ce qui explique la lente évolution de cet indicateur. Outre les retards liés à la pandémie de Covid-19 qui a touché le développement économique, la conjoncture mondiale liée à la guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix des matériaux, voire même une pénurie, avec des délais de livraisons plus longs. Toutefois, en 2022, un nouveau projet de mobilité a été réalisé.
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	En transition	8,00			8,00			
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	En transition	8,00			1,00			Les travaux envisagés pour les projets de cette priorité sont de grande ampleur et impliquent des procédures longues et lourdes, ce qui explique la lente évolution de cet indicateur. Outre les retards liés à la pandémie de Covid-19, Outre les retards liés à la pandémie de Covid-19 qui a touché le développement économique, la conjoncture mondiale liée à la guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix des matériaux, voire même une pénurie, avec des délais de livraisons plus longs. Cet indicateur devant être quantifié une fois les projets de cet axe concernés terminés, la cible 2023 du PO devrait être atteinte en fin de programmation.
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	En transition	8,00			5,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	95 000,00			95 000,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	304 661,00			304 661,00			0,00		
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	1,00			1,00			0,00		
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	8,00			8,00			0,00		
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	1,00			1,00			0,00		
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	5,00			5,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	0,00			0,00			0,00		
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	0,00			0,00			0,00		
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	0,00			0,00			0,00		
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
F	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	0,00			0,00		
S	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	0,00			0,00		
F	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	0,00			0,00		
S	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	5.1 - Stratégie de développement à faible émission de carbone en zone urbaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
5.1.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes éq CO2	En transition	36 000 000,00	2012	34 960 000,00	34 230 278,00		Donnée de 2020.Emissions GES en Wallonie 1990-2020, soumission de mars 2022, AWAC. Apport dans l'inventaire belge rapporté annuellement par la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto et des engagements européens (Effort Sharing Decision, EC/406/2009). La serie est recalculée chaque année jusqu'en 1990.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
5.1.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre			34 230 278,00		37 070 219,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.1.A	Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	37 297 360,00				35 978 000,00		36 030 810,00	

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	8,60			6,35			
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	Hectares	En transition	8,60			8,10			
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	21 510,00			4 165,00			Les travaux envisagés pour les projets de cette priorité sont de grande ampleur et impliquent des procédures longues et lourdes, ce qui explique la lente évolution de cet indicateur. Outre les retards liés à la pandémie de la Covid-19 qui a touché le développement économique des régions, la conjoncture mondiale liée à la guerre en Ukraine a provoqué une hausse des prix des matériaux, voire même une pénurie, avec des délais de livraisons plus longs. Cet indicateur devant être quantifié une fois les projets de cet axe concernés terminés, la cible 2023 du PO devrait être atteinte en fin de programmation.
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	21 510,00			22 665,00			
F	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	10,00			8,00			
S	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	En transition	10,00			11,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	8,10			8,64			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	4 165,00			3 405,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	22 665,00			21 510,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		zones urbaines									
F	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	8,00			8,00			7,00		
S	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	11,00			13,00			13,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
F	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	3,00			2,00					
S	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	13,00			10,00			8,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00		
S	CO22	Réhabilitation des sols: Superficie totale de sols réhabilités	0,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		
F	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	0,00			0,00		
S	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	0,00			0,00		

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	5.2 - Revitalisation de certains quartiers urbains

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
5.2.A	Population dans les pôles urbains	Nombre	En transition	1 486 865,00	2013	1 544 853,00	1 502 652,00		Donnée Statbel au 01/01/2021 calculée en 2022. En zone de transition, entre le 01/01/2011 et le 01/01/2021 (10 ans), la population des pôles a augmenté (+0,17%/an) mais toujours de façon moins rapide qu'en dehors des pôles (+0,44%/an). Les pôles n'ont contribué qu'à 25,1% de la croissance des zones en transition (+24605 habitants sur une croissance de 98135 habitants) entre 2011 et 2021. Sur cette période de 10 ans, l'année 2021 est marquée par une décroissance de la population des pôles (-3284 habitants).
5.2.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains	Nombre	En transition	605 658,00	2011	667 333,00	64 088,00		Donnée de 2020, moyenne annuelle, calculée en 2022. Sur la base des données de l'Office national de sécurité sociale (ONSS) et de l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
5.2.A	Population dans les pôles urbains	1 499 594,00		1 502 878,00		1 500 532,00		1 499 453,00	
5.2.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains	640 808,00		628 987,00		629 685,88		621 310,75	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
5.2.A	Population dans les pôles urbains	1 497 232,00		1 494 328,00		1 492 721,00		1 490 368,00	
5.2.B	Emploi intérieur dans les pôles urbains	615 552,38				600 267,88		598 694,25	

Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 / 10a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	En transition	438,00			651,00			La surperformance provient des projets d'acquisition d'équipements pédagogiques de pointe dans l'enseignement qualifiant, où le cofinancement obtenu a permis d'équiper plus de sections et ateliers dans les écoles que ce qui avait été initialement prévu. La cible de l'indicateur devrait être revue.
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	En transition	438,00			549,00			L'augmentation (+ 1 atelier) par rapport au RAMO 2021 est liée au financement complémentaire octroyé à un projet pour équiper un atelier supplémentaire.
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	Plus développées	80,00			168,00			La surperformance provient des projets d'acquisition d'équipements pédagogiques de pointe dans l'enseignement qualifiant, où le cofinancement obtenu a permis d'équiper plus de sections et ateliers dans les écoles que ce qui avait été initialement prévu. La cible de l'indicateur devrait être revue.
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	Plus développées	80,00			30,00			
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	En transition	6 092,00			7 615,00			Les projets de la mesure concernés par cet indicateur ont tous atteint leur objectif 2023, ce qui totalise 7 615m2. De ce fait, la cible est dès lors largement atteinte et devrait être revue à la hausse.
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	En transition	6 092,00			7 615,00			
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	Plus développées	0,00			0,00			Au vu de la nature des projets de cette priorité en zone "plus développée", cet indicateur n'a pas été quantifié.
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	m2	Plus développées	0,00			0,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	582,00			443,00			381,00		
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	548,00			548,00			547,00		
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	126,00			72,00			37,00		
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	30,00			30,00			30,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	2 915,00			2 265,00			2 265,00		
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	7 615,00			7 615,00			7 615,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	230,00			94,00					
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	547,00			417,00			172,00		
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	29,00			0,00					
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	30,00			4,00			3,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	2 265,00			2 265,00					
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	7 615,00			9 915,00					
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	0,00			0,00					
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	0,00			0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	0,00			0,00		
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	0,00			0,00		
F	6.1.a	Section/atelier actualisé	0,00			0,00		
S	6.1.a	Section/atelier actualisé	0,00			0,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	0,00			0,00		
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	0,00			0,00		
F	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	0,00			0,00		
S	6.1.b	Superficie d'infrastructure construite, achetée	0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
Priorité d'investissement	10a - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, par le développement des infrastructures d'éducation et de formation
Objectif spécifique	6.1 - Acquisition des compétences nécessaires aux besoins des PME grâce à des équipements de pointe et à l'extension des capacités d'accueil

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	%	En transition	87,00	2013	87,00	87,60		
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	%	Plus développées	87,00	2013	87,00	84,57		

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	86,48		86,10		86,42		87,55	
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	86,86		87,35		92,00		100,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	84,95							
6.1.A	Taux de satisfaction des bénéficiaires des équipements et infrastructures mises à disposition	0,00							

Axe prioritaire	8 - REACT-EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8 / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		1 114,00			343,00			Voir commentaires en regard des sous-indicateurs qui composent cet indicateur CO01
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		1 114,00			1 114,00			Suite à l'opérationnalisation en 2022 des projets retenus dans le cadre de cet axe REACT-EU, il s'agit de l'objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement en 2022.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises		1 000,00			283,00			Le dispositif des chèques "Relance par le numérique" prévoit 3 chèques distincts (Diagnostic - Plan d'action stratégique et Implémentation stratégique). Les 2 premiers chèques opérationnels depuis respectivement février et mars 2022 ont déjà permis de soutenir la numérisation de 283 PME distinctes.
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises		1 000,00			1 000,00			Suite à l'opérationnalisation en 2022 des projets retenus dans le cadre de cet axe REACT-EU, il s'agit de l'objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement en 2022.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		114,00			60,00			L'instrument financier NOVALLIA qui met en œuvre le dispositif EasyGreen dans l'axe 8 avance très bien. Au 31/12/2022, il avait déjà obtenu les 2 premières tranches de 25% du budget qui lui est alloué ce qui se reflète dans le nbre d'entreprises qui peuvent bénéficier d'un soutien financier.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises		114,00			114,00			Suite à l'opérationnalisation en 2022 des projets retenus dans le cadre de cet axe REACT-EU, il s'agit de l'objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement en 2022.
F	8.1.a	Hôpitaux et maisons de repos/ de repos et de soins soutenus dans le cadre de REACT-EU	Nombre		500,00			345,00			
S	8.1.a	Hôpitaux et maisons de repos/ de repos et de soins soutenus dans le cadre de REACT-EU	Nombre		500,00			500,00			Suite à l'opérationnalisation en 2022 des projets retenus dans le cadre de cet axe REACT-EU, il s'agit de l'objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement en 2022.
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	EUR		26 000 000,00			0,00			
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	EUR		26 000 000,00			26 000 000,00			Suite à l'opérationnalisation en 2022 des projets retenus dans le cadre de cet axe REACT-EU, il s'agit de l'objectif 2023 des projets approuvés par le Gouvernement en 2022.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	8.1.a	Hôpitaux et maisons de repos/ de repos et de soins soutenus dans le cadre de REACT-EU	0,00			0,00			0,00		
S	8.1.a	Hôpitaux et maisons de repos/ de repos et de soins soutenus dans le cadre de REACT-EU	0,00			0,00			0,00		
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00			0,00		
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	8.1.a	Hôpitaux et maisons de repos/ de repos et de soins soutenus dans le cadre de REACT-EU	0,00			0,00			0,00		
S	8.1.a	Hôpitaux et maisons de repos/ de repos et de soins soutenus dans le cadre de REACT-EU	0,00			0,00			0,00		
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00			0,00		
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	8.1.a	Hôpitaux et maisons de repos/ de repos et de soins soutenus dans le cadre de REACT-EU	0,00			0,00		
S	8.1.a	Hôpitaux et maisons de repos/ de repos et de soins soutenus dans le cadre de REACT-EU	0,00			0,00		
F	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00		
S	CV2	Valeur des équipements médicaux achetés	0,00			0,00		

Axe prioritaire	8 - REACT-EU
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	8.1 - Réponse à la crise de COVID 19 et transition numérique et bas-carbone

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
8.3.a	Entreprises utilisant les équipements acquis relatifs à la santé	Nombre		0,00	2021	600,00			La mise en oeuvre des projets de l'axe 8 ne verra les premiers résultats qu'en 2022.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
8.3.a	Entreprises utilisant les équipements acquis relatifs à la santé	0,00							

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
8.3.a	Entreprises utilisant les équipements acquis relatifs à la santé								

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7

Axe prioritaire						7 - ASSISTANCE TECHNIQUE					Observations
(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	
F	4.1.a	Emplois directs créés	Nombre		26,00			33,00			Courant 2022, 33 personnes différentes ont été à charge de l'Assistance technique. Ces personnes travaillent au sein de l'Autorité de gestion (principalement le DCPF), de la cellule de certification (Autorité de certification) et de la CAIF (Autorité d'audit). Au-delà du personnel pris en charge par l'Assistance technique de nombreuses autres personnes assurent également le suivi du programme et/ou des projets cofinancés. Ces personnes supplémentaires travaillent soit pour l'Autorité de gestion (au sein du DCPF, des administrations fonctionnelles et des organismes intermédiaires), soit pour l'Autorité d'audit (au sein de la CAIF et de son organisme associé (DAPE)).
S	4.1.a	Emplois directs créés	Nombre		26,00			33,00			Courant 2022, 33 personnes différentes ont été à charge de l'Assistance technique. Ces personnes travaillent au sein de l'Autorité de gestion (principalement le DCPF), de la cellule de certification (Autorité de certification) et de la CAIF (Autorité d'audit). Au-delà du personnel pris en charge par l'Assistance technique de nombreuses autres personnes assurent également le suivi du programme et/ou des projets cofinancés. Ces personnes supplémentaires travaillent soit pour l'Autorité de gestion (au sein du DCPF, des administrations fonctionnelles et des organismes intermédiaires), soit pour l'Autorité d'audit (au sein de la CAIF et de son organisme associé (DAPE)).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	4.1.a	Emplois directs créés	33,00			34,00			34,00		
S	4.1.a	Emplois directs créés	33,00			34,00			34,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	4.1.a	Emplois directs créés	34,00			31,00			32,00		
S	4.1.a	Emplois directs créés	34,00			31,00			32,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	4.1.a	Emplois directs créés	29,00			0,00		
S	4.1.a	Emplois directs créés	29,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	29 537
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1 063
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	3 194
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	24 991
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	13 772

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	20 980,00					
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	1 930,00					
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition	322 406 972,65					
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées	13 612 946,10					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	5 619,00					
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	342,00					
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	En transition	302 558 880,29					
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées	21 525 897,92					
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition	122 923 949,67					
3	O	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	10,00					
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	641,00					
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition	95 225 078,27					
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées	3 158 623,46					
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	FEDER	En transition	16,00					
4	I	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	Nombre	FEDER	Plus développées	2,00					
4	O	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition	10,00					
4	O	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	Kilomètres	FEDER	Plus développées	0,00					
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition	30 132 466,45					
5	O	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	9,00					
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition	50 350 594,58					
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées	2 129 802,81					
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition	651,00					
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées	168,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	20 561,00	16 616,00	10 077,00	
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	1 540,00	1 167,00	557,00	
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition	304 321 602,00	246 572 852,00	167 251 238,12	
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées	11 611 643,27	7 314 992,00	3 789 215,41	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	4 880,00	4 196,00	2 295,00	
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	294,00	241,00	124,00	
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	En transition	264 149 352,66	236 163 654,00	182 023 816,90	
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées	17 420 269,60	15 372 921,00	11 773 315,30	
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition	73 823 445,93	48 890 890,00	22 934 837,94	
3	O	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	10,00	10,00	12,00	
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	525,00	399,00	175,00	
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition	76 644 791,49	56 410 701,00	37 569 471,40	
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées	3 158 623,85	2 774 699,00	1 607 837,97	
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	FEDER	En transition	15,00	10,00	8,00	
4	I	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	Nombre	FEDER	Plus développées	2,00	2,00	1,00	
4	O	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition	4,00	4,00	3,00	
4	O	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	Kilomètres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00	0,00	
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition	19 922 535,77	14 542 499,00	12 628 640,60	
5	O	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	8,00	8,00	3,00	
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition	42 858 828,19	34 896 241,00	23 126 465,18	
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées	1 822 863,65	1 501 204,00	1 011 896,01	
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition	582,00	443,00	230,00	
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées	126,00	72,00	29,00	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	10 077,00	6 035,00			
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	557,00	329,00			
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition	118 977 801,00	50 147 463,00			
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées	4 323 943,00	1 600 182,00			
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	2 295,00	1 498,00			
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	124,00	74,00			
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	En transition	115 923 747,00	37 893 584,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées	5 911 132,00	2 045 062,00			
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition	13 391 261,00	3 235 364,00			
3	O	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	12,00	6,00			
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	175,00	110,00			
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition	20 758 633,00	12 325 541,00			
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées	744 962,00	697 360,00			
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	FEDER	En transition	8,00	3,00			
4	I	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	Nombre	FEDER	Plus développées	1,00	0,00			
4	O	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition	3,00	0,00			
4	O	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	Kilomètres	FEDER	Plus développées	0,00	0,00			
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition	11 279 531,00	1 034 233,00			
5	O	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	3,00	2,00			
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition	16 487 643,00	6 525 664,00			
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées	592 662,00	0,00			
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition	230,00	94,00			
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées	29,00	0,00			

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	927			17 443,00		
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	49			1 295,00		
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	En transition	107.280.103			497 020 184,00		
1	F	1	Indicateur financier axe 1	Euro	FEDER	Plus développées	2.951.098			16 662 780,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	460			2 527,00		
2	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	39			331,00		
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	En transition	96.914.653,00			423 415 905,00		
2	F	2	Indicateur financier axe 2	Euro	FEDER	Plus développées	5.201.964,00			30 537 956,00		
3	F	3	Indicateur financier axe 3	Euro	FEDER	En transition	18.600.243,00			319 140 773,00		
3	O	3.1 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	6			10,00		
4	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	En transition	74			449,00		
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	En transition	15.682.938,00			225 804 821,00		
4	F	4	Indicateur financier axe 4	€	FEDER	Plus développées	752.538,00			9 604 555,00		
4	I	4.4.b	Projets visant la mobilité durable intégrée pour lesquels les procédures précédant les actions ont été réalisées	Nombre	FEDER	En transition	10			30,00		
4	I	4.2.b	Procédures de marchés publics précédant les travaux de voiries finalisées	Nombre	FEDER	Plus développées	1			2,00		
4	O	4.4.a	Projets visant la mobilité durable intégrée	Nombre	FEDER	En transition	0			30,00		
4	O	4.2.a	Longueur totale de voiries aménagées	Kilomètres	FEDER	Plus développées	0			1,00		
5	F	5	Indicateur financier axe 5	€	FEDER	En transition	5.110.126,00			85 168 768,00		
5	O	5.2 a	Villes/quartiers bénéficiant de plans de revitalisation soutenus	Nombre	FEDER	En transition	3			10,00		
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	En transition	10.365.449,00			66 167 511,00		
6	F	6	Indicateur financier axe 6	€	FEDER	Plus développées	685.046,00			2 972 035,00		
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	En transition	135			438,00		
6	O	6.1.a	Section/atelier actualisé	Nombre	FEDER	Plus développées	9			80,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Publiques	332 610 192,00	60,00%	487 065 345,60	146,44%	487 065 345,60	322 406 972,65	96,93%	235
1	FEDER	Plus développées	Publiques	14 674 152,00	50,00%	16 342 368,82	111,37%	16 342 368,82	13 612 946,10	92,77%	24
2	FEDER	En transition	Publiques	282 277 270,00	60,00%	423 401 187,39	149,99%	423 401 187,39	302 558 880,29	107,18%	395
2	FEDER	Plus développées	Publiques	24 430 364,00	50,00%	30 531 871,83	124,98%	30 531 871,83	21 525 897,92	88,11%	39
3	FEDER	En transition	Publiques	212 760 515,00	60,00%	307 638 262,45	144,59%	307 638 262,45	122 923 949,67	57,78%	53
4	FEDER	En transition	Publiques	150 536 548,00	60,00%	232 471 845,77	154,43%	232 471 845,77	95 225 078,27	63,26%	34
4	FEDER	Plus développées	Publiques	7 683 644,00	50,00%	9 604 553,74	125,00%	9 604 553,74	3 158 623,46	41,11%	3
5	FEDER	En transition	Publiques	56 779 179,00	60,00%	84 424 208,35	148,69%	84 424 208,35	30 132 466,45	53,07%	26
6	FEDER	En transition	Publiques	44 111 674,00	60,00%	66 167 510,91	150,00%	66 167 510,91	50 350 594,58	114,14%	37
6	FEDER	Plus développées	Publiques	2 377 628,00	50,00%	2 975 419,96	125,14%	2 975 419,96	2 129 802,81	89,58%	3
8	FEDER	En transition	Publiques	85 315 910,00	100,00%	50 531 723,05	59,23%	50 531 723,05	591 210,68	0,69%	27
7	FEDER	En transition	Publiques	15 183 147,00	60,00%	22 774 720,00	150,00%	22 774 720,00	19 406 918,28	127,82%	5
7	FEDER	Plus développées	Publiques	1 003 384,00	50,00%	1 254 230,00	125,00%	1 254 230,00	845 555,72	84,27%	5
Total	FEDER	En transition		1 094 258 525,00	60,00%	1 623 943 080,47	148,41%	1 623 943 080,47	943 004 860,19	86,18%	785
Total	FEDER	Plus développées		50 169 172,00	50,00%	60 708 444,35	121,01%	60 708 444,35	41 272 826,01	82,27%	74
Total	FEDER REACT-EU			85 315 910,00	100,00%	50 531 723,05	59,23%	50 531 723,05	591 210,68	0,69%	27
Total général				1 229 743 607,00	62,37%	1 735 183 247,87	141,10%	1 735 183 247,87	984 868 896,88	80,09%	886

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		03	BE322	457 500,00	457 500,00	457 500,01	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	BE322	938 716,67	938 716,67	554 976,67	2
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		07	BE332	1 453 186,27	1 453 186,27	1 367 508,68	3
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		11	BE323	444 400,00	444 400,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		11	BE332	110 045,42	110 045,42	107 964,96	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		12	BE332	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		13	BE322	157 884,45	157 884,45	157 884,45	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		13	BE332	621 000,00	621 000,00	621 000,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		15	BE332	5 430 053,40	5 430 053,40	5 430 053,40	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		20	BE322	4 584 598,11	4 584 598,11	334 840,00	6
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		20	BE332	1 928 715,60	1 928 715,60	1 586 222,21	3
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		22	BE323	115 000,00	115 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	BE322	439 690,00	439 690,00	246 076,01	2
1	FEDER	En transition	001	01	01	07	03		24	BE332	4 165 120,00	4 165 120,00	2 990 220,00	4
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	BE324	4 550 000,00	4 550 000,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	BE325	678 000,00	678 000,00	142 800,01	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	BE327	1 391 500,00	1 391 500,00	414 000,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		03	BE332	1 765 000,00	1 765 000,00	726 000,00	4
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE322	5 844 965,03	5 844 965,03	2 734 987,18	8
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE323	1 213 500,00	1 213 500,00	0,00	3
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE324	4 124 613,23	4 124 613,23	758 357,22	7
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE325	1 084 888,89	1 084 888,89	350 000,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE327	4 185 696,00	4 185 696,00	1 568 678,40	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE332	1 888 125,55	1 888 125,55	1 526 325,55	3
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE335	282 009,39	282 009,39	282 009,39	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE336	630 354,78	630 354,78	630 354,78	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		07	BE352	3 662 216,90	3 662 216,90	3 398 216,91	3
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		11	BE327	2 594 549,90	2 594 549,90	0,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		11	BE352	1 206 600,00	1 206 600,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		12	BE331	341 333,33	341 333,33	136 533,33	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		15	BE323	1 980 000,00	1 980 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		15	BE325	450 000,00	450 000,00	450 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		15	BE327	7 500 000,00	7 500 000,00	5 250 000,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	BE322	276 450,83	276 450,83	149 950,83	3
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	BE326	3 718 050,00	3 718 050,00	1 487 220,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	BE327	610 110,00	610 110,00	283 500,00	3
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	BE332	932 880,00	932 880,00	118 752,00	3
1	FEDER	En transition	001	01	02	07	03		24	BE343	239 520,00	239 520,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE321	1 636 800,00	1 636 800,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE322	1 400 000,00	1 400 000,00	799 999,99	2
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE326	851 075,00	851 075,00	851 075,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE327	4 110 000,00	4 110 000,00	3 359 999,99	2
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		03	BE331	9 200 000,00	9 200 000,00	6 469 999,99	3
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE321	2 000 686,66	2 000 686,66	1 448 466,64	6
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE325	187 880,00	187 880,00	79 909,60	2
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE326	220 000,00	220 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE327	121 333,33	121 333,33	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE335	1 406 050,00	1 406 050,00	1 168 050,00	5
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE343	300 000,00	300 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		07	BE351	87 721,10	87 721,10	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		11	BE322	1 208 700,00	1 208 700,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		13	BE331	190 350,00	190 350,00	119 850,00	2
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		15	BE323	319 000,00	319 000,00	223 299,99	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		15	BE342	787 506,42	787 506,42	787 506,42	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		15	BE351	900 000,00	900 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	BE322	140 000,00	140 000,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	BE325	293 940,00	293 940,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	01	03	07	03		24	BE326	2 009 990,00	2 009 990,00	1 305 198,69	3
1	FEDER	En transition	001	02	01	07	03		13	BE322	62 500,00	62 500,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE32	19 377 062,25	19 377 062,25	19 377 062,25	3
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE33	10 954 097,31	10 954 097,31	10 954 097,31	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE336	1 343 111,82	1 343 111,82	1 343 111,82	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE34	1 585 279,72	1 585 279,72	1 585 279,72	1
1	FEDER	En transition	001	03	07	07	03		16	BE35	8 092 943,49	8 092 943,49	8 092 943,49	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE3	56 751 101,00	56 751 101,00	43 375 550,50	2
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE32	41 625 135,50	41 625 135,50	41 625 135,50	3
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE33	21 263 835,95	21 263 835,95	21 263 835,95	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE336	5 372 447,30	5 372 447,30	5 372 447,30	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE34	4 755 839,17	4 755 839,17	4 755 839,16	1
1	FEDER	En transition	001	04	07	07	03		16	BE35	8 092 943,49	8 092 943,49	8 092 943,49	1
1	FEDER	En transition	026	01	02	07	03		24	BE323	786 711,00	786 711,00	641 401,77	1
1	FEDER	En transition	026	01	02	07	03		24	BE341	6 875 030,00	6 875 030,00	4 287 065,88	1
1	FEDER	En transition	031	01	01	07	03		24	BE323	908 202,50	908 202,50	375 176,54	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE322	385 377,08	385 377,08	378 357,36	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE325	780 377,41	780 377,41	265 270,29	1
1	FEDER	En transition	031	01	02	07	03		24	BE327	2 718 375,00	2 718 375,00	2 476 129,37	1
1	FEDER	En transition	032	01	02	07	03		24	BE322	1 666 124,54	1 666 124,54	1 051 177,79	1
1	FEDER	En transition	034	01	01	07	03		24	BE322	2 526 175,00	2 526 175,00	1 619 841,92	1
1	FEDER	En transition	036	01	02	07	06		24	BE323	4 635 090,69	4 635 090,69	283 362,00	2
1	FEDER	En transition	036	01	02	07	06		24	BE324	3 813 057,17	3 813 057,17	1 266 325,23	1
1	FEDER	En transition	036	01	03	07	06		24	BE327	7 259 687,01	7 259 687,01	6 594 716,81	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE3	5 803 257,60	5 803 257,60	3 050 067,80	3
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE32	20 514 131,12	20 514 131,12	11 753 815,02	11
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE33	8 753 977,20	8 753 977,20	6 571 805,26	4
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE335	440 017,24	440 017,24	342 342,56	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE34	3 819 114,54	3 819 114,54	1 994 332,68	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	BE35	3 773 480,32	3 773 480,32	2 699 668,57	2
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE32	7 660 745,07	7 660 745,07	4 687 036,94	9
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE323	2 777 274,89	2 777 274,89	1 736 609,74	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE33	828 339,76	828 339,76	732 556,13	2
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE332	4 466 031,66	4 466 031,66	3 206 579,90	2
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE335	617 197,38	617 197,38	495 983,84	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE34	2 621 100,25	2 621 100,25	1 806 110,75	4

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	BE35	2 262 390,20	2 262 390,20	1 615 393,49	2
1	FEDER	En transition	069	01	02	07	06		24	BE341	1 583 816,96	1 583 816,96	10 207,04	1
1	FEDER	En transition	069	01	03	07	06		24	BE342	3 372 655,01	3 372 655,01	338 116,71	1
1	FEDER	En transition	069	01	07	07	06		24	BE3	5 924 315,54	5 924 315,54	692 721,98	3
1	FEDER	En transition	069	01	07	07	06		24	BE32	897 082,35	897 082,35	391 943,29	3
1	FEDER	En transition	069	01	07	07	06		24	BE33	299 027,45	299 027,45	164 602,11	1
1	FEDER	En transition	069	01	07	07	06		24	BE34	299 027,45	299 027,45	145 193,05	1
1	FEDER	En transition	069	01	07	07	06		24	BE35	299 027,45	299 027,45	179 858,24	1
1	FEDER	En transition	072	01	01	07	03		24	BE322	21 755 682,90	21 755 682,90	6 735 507,53	5
1	FEDER	En transition	072	01	01	07	03		24	BE323	14 315 505,18	14 315 505,18	3 449 508,15	2
1	FEDER	En transition	072	01	01	07	03		24	BE332	1 503 715,00	1 503 715,00	599 755,61	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE322	2 560 173,94	2 560 173,94	10 533,05	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE324	2 076 542,78	2 076 542,78	0,00	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE325	4 989 922,09	4 989 922,09	4 596 013,18	1
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE332	36 641 091,30	36 641 091,30	22 106 421,15	3
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE341	4 121 645,34	4 121 645,34	13 140,23	2
1	FEDER	En transition	072	01	02	07	03		24	BE352	3 920 376,08	3 920 376,08	2 904 243,38	2
1	FEDER	En transition	073	01	02	07	03		24	BE325	268 161,00	268 161,00	137 963,68	1
1	FEDER	En transition	073	01	07	07	03		24	BE3	1 969 026,19	1 969 026,19	1 261 558,23	1
1	FEDER	En transition	073	01	07	07	03		24	BE32	2 401 678,40	2 401 678,40	1 302 812,97	1
1	FEDER	En transition	073	01	07	07	03		24	BE35	597 396,20	597 396,20	353 300,12	1
1	FEDER	En transition	073	01	07	07	03		24	BE352	734 609,10	734 609,10	368 910,52	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		04	BE310	235 000,00	235 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		06	BE310	454 250,00	454 250,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		07	BE310	2 881 818,50	2 881 818,50	2 782 085,18	5
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		24	BE310	75 600,00	75 600,00	65 441,73	1
1	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	03		16	BE31	1 250 000,00	1 250 000,00	1 250 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	03		16	BE31	6 005 981,00	6 005 981,00	6 005 981,00	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	02	07	03		24	BE310	562 178,23	562 178,23	356 360,86	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		24	BE31	2 000 024,90	2 000 024,90	1 445 868,55	4
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	BE31	1 060 420,47	1 060 420,47	627 530,26	2
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		24	BE310	391 453,05	391 453,05	262 973,17	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	069	01	07	07	06		24	BE31	923 834,25	923 834,25	415 258,63	4
1	FEDER	Plus développées	073	01	07	07	03		24	BE31	501 808,42	501 808,42	401 446,72	1
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE32	14 156 836,58	14 156 836,58	14 156 836,58	3
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE33	10 399 701,79	10 399 701,79	10 399 701,79	1
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE336	656 888,18	656 888,18	615 832,67	1
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE34	408 518,01	408 518,01	408 518,01	1
2	FEDER	En transition	001	03	07	07	01		16	BE35	6 244 221,18	6 244 221,18	6 244 221,18	1
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE32	15 678 075,02	15 678 075,02	15 678 075,02	3
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE33	5 357 422,14	5 357 422,14	5 357 422,14	1
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE336	2 627 552,70	2 627 552,70	1 847 498,00	1
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE34	1 225 554,04	1 225 554,04	1 225 554,04	1
2	FEDER	En transition	001	04	07	07	01		16	BE35	693 802,35	693 802,35	693 802,35	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		05	BE322	1 563 085,44	1 563 085,44	852 998,91	2
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		05	BE352	2 683 444,78	2 683 444,78	2 132 646,58	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		06	BE322	868 347,76	868 347,76	593 173,69	4
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		06	BE332	2 041 174,19	2 041 174,19	939 542,04	4
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		06	BE352	2 765 772,28	2 765 772,28	624 202,33	2
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		07	BE322	252 000,00	252 000,00	158 245,67	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		07	BE332	1 791 391,48	1 791 391,48	419 154,35	7
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		08	BE332	540 300,65	540 300,65	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		13	BE322	466 699,99	466 699,99	133 445,15	2
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		13	BE323	113 400,00	113 400,00	98 158,78	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		13	BE332	2 364 367,52	2 364 367,52	1 282 624,52	3
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		20	BE322	1 326 474,94	1 326 474,94	489 109,93	3
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		20	BE323	1 250 458,57	1 250 458,57	736 647,39	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		20	BE332	4 394 029,44	4 394 029,44	687 958,64	6
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		22	BE322	1 004 922,05	1 004 922,05	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		22	BE332	121 804,36	121 804,36	85 005,01	1
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		24	BE322	3 124 639,53	3 124 639,53	1 036 185,62	2
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		24	BE323	9 519 758,35	9 519 758,35	4 155 527,31	11
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		24	BE332	15 239 866,05	15 239 866,05	7 256 042,20	18
2	FEDER	En transition	056	01	01	07	01		24	BE352	1 437 600,00	1 437 600,00	367 174,36	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		03	BE352	574 826,23	574 826,23	24 852,42	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		07	BE323	383 265,80	383 265,80	210 838,56	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		07	BE332	14 413 365,36	14 413 365,36	10 016 421,48	4
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		07	BE335	99 902,39	99 902,39	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		07	BE343	150 924,68	150 924,68	73 536,45	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		08	BE332	126 600,00	126 600,00	49 871,21	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		11	BE321	380 728,95	380 728,95	249 760,98	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		11	BE323	339 660,00	339 660,00	248 872,86	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		11	BE324	290 425,09	290 425,09	112 883,60	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		11	BE327	1 049 258,63	1 049 258,63	691 667,13	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		11	BE335	666 790,94	666 790,94	185 796,66	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		13	BE325	714 000,00	714 000,00	456 944,67	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		13	BE327	233 812,96	233 812,96	233 812,97	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		13	BE332	189 000,00	189 000,00	131 212,68	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		24	BE322	2 174 131,64	2 174 131,64	1 090 859,43	4
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		24	BE327	729 319,98	729 319,98	588 842,32	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		24	BE343	234 193,32	234 193,32	193 326,05	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		24	BE352	520 974,80	520 974,80	262 208,23	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		07	BE326	1 842 101,23	1 842 101,23	1 079 281,00	2
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		07	BE331	493 784,49	493 784,49	0,00	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		07	BE335	541 721,96	541 721,96	373 002,66	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		07	BE353	724 193,71	724 193,71	0,00	2
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		08	BE344	269 400,00	269 400,00	16 779,50	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		08	BE352	1 383 226,96	1 383 226,96	1 106 498,55	2
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		13	BE327	465 600,00	465 600,00	228 415,05	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		13	BE332	606 000,00	606 000,00	512 542,88	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		13	BE352	423 600,00	423 600,00	174 466,59	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		20	BE351	461 326,59	461 326,59	231 287,39	1
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		20	BE352	1 755 435,54	1 755 435,54	391 741,94	3
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		22	BE334	295 072,86	295 072,86	159 766,46	2
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		24	BE321	166 425,12	166 425,12	109 930,95	2
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		24	BE344	582 716,39	582 716,39	0,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	056	01	03	07	01		24	BE352	181 500,00	181 500,00	5 954,37	1
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		05	BE322	2 982 901,65	2 982 901,65	2 498 881,93	3
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		06	BE322	6 015 074,86	6 015 074,86	3 589 366,53	6
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		07	BE322	7 531 584,36	7 531 584,36	4 998 340,42	10
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		07	BE332	266 245,33	266 245,33	52 987,23	2
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		22	BE323	382 517,09	382 517,09	121 820,07	1
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		22	BE352	1 075 387,63	1 075 387,63	84 162,09	1
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		24	BE323	493 800,00	493 800,00	299 272,11	2
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		24	BE332	13 858 379,81	13 858 379,81	5 510 475,30	6
2	FEDER	En transition	057	01	01	07	01		24	BE352	220 009,08	220 009,08	28 262,37	1
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		06	BE310	521 023,03	521 023,03	203 022,55	1
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		07	BE326	504 464,46	504 464,46	210 546,05	1
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		11	BE322	2 674 751,54	2 674 751,54	26 263,59	1
2	FEDER	En transition	056	01	02	07	01		11	BE324	145 338,63	145 338,63	41 960,31	1
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		11	BE327	248 954,92	248 954,92	145 794,82	1
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		12	BE327	124 434,56	124 434,56	121 714,56	1
2	FEDER	En transition	057	01	02	07	01		24	BE326	120 733,76	120 733,76	118 013,59	1
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE3	1 605 292,06	1 605 292,06	1 458 271,97	1
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE32	2 460 264,50	2 460 264,50	1 989 683,87	1
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE322	11 517 130,33	11 517 130,33	9 417 244,33	4
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE323	11 875 581,08	11 875 581,08	7 367 801,68	6
2	FEDER	En transition	058	01	01	07	01		24	BE332	25 810 305,39	25 810 305,39	23 247 268,04	6
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE327	2 041 500,00	2 041 500,00	1 443 851,86	1
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE332	239 829,70	239 829,70	209 850,06	1
2	FEDER	En transition	058	01	02	07	01		24	BE343	3 044 849,83	3 044 849,83	2 618 653,99	1
2	FEDER	En transition	058	01	03	07	01		24	BE322	1 304 655,84	1 304 655,84	1 304 655,84	1
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE3	3 742 254,98	3 742 254,98	3 126 264,02	6
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE32	1 179 925,20	1 179 925,20	966 841,87	3
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE322	15 089 146,71	15 089 146,71	11 528 648,45	12
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE323	23 938 501,11	23 938 501,11	18 920 275,75	33
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE33	76 268,00	76 268,00	61 014,40	1
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE332	21 943 234,39	21 943 234,39	18 078 485,63	27

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	060	01	01	07	01		24	BE352	3 776 699,10	3 776 699,10	3 145 268,66	7
2	FEDER	En transition	060	01	02	07	01		24	BE343	2 157 693,21	2 157 693,21	1 726 154,58	2
2	FEDER	En transition	060	01	03	07	01		24	BE352	426 807,60	426 807,60	364 994,90	1
2	FEDER	En transition	064	01	07	07	01		24	BE3	8 307 576,05	8 307 576,05	5 873 365,71	4
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE32	2 499 151,46	2 499 151,46	1 932 869,50	3
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE322	4 877 765,76	4 877 765,76	2 666 370,10	9
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE323	15 063 138,68	15 063 138,68	12 211 137,33	20
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE332	13 353 428,94	13 353 428,94	11 064 551,84	21
2	FEDER	En transition	065	01	01	07	01		24	BE352	1 239 700,13	1 239 700,13	1 075 457,95	3
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE3	399 135,68	399 135,68	336 370,66	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE32	1 734 736,10	1 734 736,10	1 387 788,88	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE327	3 493 615,00	3 493 615,00	2 798 761,63	3
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE332	710 842,85	710 842,85	402 192,36	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE335	1 314 520,61	1 314 520,61	1 057 623,49	1
2	FEDER	En transition	065	01	02	07	01		24	BE341	122 002,65	122 002,65	97 602,12	1
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE321	1 182 942,67	1 182 942,67	925 846,63	2
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE322	5 617 309,89	5 617 309,89	4 956 950,44	7
2	FEDER	En transition	065	01	03	07	01		24	BE352	1 376 119,48	1 376 119,48	1 163 589,03	2
2	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		24	BE322	1 296 693,28	1 296 693,28	974 595,29	1
2	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		24	BE323	7 005 934,16	7 005 934,16	3 640 515,87	5
2	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		24	BE332	12 289 524,43	12 289 524,43	6 800 928,16	5
2	FEDER	En transition	066	01	01	07	01		24	BE352	2 100 722,97	2 100 722,97	1 510 734,36	1
2	FEDER	En transition	066	01	02	07	01		24	BE327	3 169 372,80	3 169 372,80	2 343 905,21	2
2	FEDER	En transition	066	01	02	07	01		24	BE335	299 000,00	299 000,00	249 489,53	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE322	4 457 773,10	4 457 773,10	3 044 388,31	4
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE323	3 385 325,42	3 385 325,42	1 768 268,00	2
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE327	2 324 444,57	2 324 444,57	1 591 866,51	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE332	1 332 556,24	1 332 556,24	1 066 044,99	2
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE335	536 578,15	536 578,15	429 262,51	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE341	953 404,39	953 404,39	934 023,06	1
2	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	BE352	9 780 937,20	9 780 937,20	7 341 588,10	4
2	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	01		16	BE31	1 084 782,75	1 084 782,75	723 187,78	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	01		16	BE31	3 254 348,25	3 254 348,25	1 446 377,72	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	02	07	01		06	BE310	650 844,78	650 844,78	553 629,12	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	02	07	01		07	BE310	988 000,00	988 000,00	507 283,58	1
2	FEDER	Plus développées	056	01	02	07	01		13	BE310	583 249,63	583 249,63	174 257,10	2
2	FEDER	Plus développées	057	01	02	07	01		07	BE310	1 483 200,00	1 483 200,00	719 229,39	1
2	FEDER	Plus développées	058	01	02	07	01		24	BE310	3 486 699,18	3 486 699,18	3 120 232,43	2
2	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		24	BE310	6 323 898,44	6 323 898,44	5 259 218,70	11
2	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		24	BE31	2 240 091,51	2 240 091,51	1 541 959,50	4
2	FEDER	Plus développées	065	01	02	07	01		24	BE310	7 326 790,44	7 326 790,44	5 466 938,89	13
2	FEDER	Plus développées	066	01	02	07	01		24	BE310	1 745 309,85	1 745 309,85	921 858,12	1
2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		24	BE310	1 364 657,00	1 364 657,00	1 091 725,59	1
3	FEDER	En transition	023	01	02	07	06		24	BE331	306 200,85	306 200,85	261 211,78	1
3	FEDER	En transition	031	01	01	07	06		24	BE332	12 804 756,19	12 804 756,19	0,00	1
3	FEDER	En transition	031	01	02	07	06		24	BE325	1 104 524,31	1 104 524,31	1 104 524,31	1
3	FEDER	En transition	031	01	02	07	06		24	BE326	2 252 417,00	2 252 417,00	447 752,83	1
3	FEDER	En transition	031	01	02	07	06		24	BE352	4 148 481,28	4 148 481,28	0,00	1
3	FEDER	En transition	032	01	02	07	06		24	BE325	2 368 904,59	2 368 904,59	477 080,69	1
3	FEDER	En transition	032	01	02	07	06		24	BE335	1 200 000,00	1 200 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	034	01	01	07	06		24	BE323	30 370 593,60	30 370 593,60	2 253 513,09	3
3	FEDER	En transition	034	01	01	07	06		24	BE332	10 615 845,65	10 615 845,65	1 612 407,39	2
3	FEDER	En transition	034	01	01	07	06		24	BE352	7 295 205,07	7 295 205,07	6 698 380,48	1
3	FEDER	En transition	034	01	02	07	06		24	BE322	2 341 207,54	2 341 207,54	1 872 966,04	1
3	FEDER	En transition	034	01	02	07	06		24	BE323	2 227 697,91	2 227 697,91	0,00	3
3	FEDER	En transition	034	01	02	07	06		24	BE332	4 157 801,15	4 157 801,15	995 432,76	1
3	FEDER	En transition	050	01	03	07	06		24	BE325	1 977 671,89	1 977 671,89	1 977 671,88	1
3	FEDER	En transition	072	01	01	07	06		24	BE332	32 594 051,27	32 594 051,27	1 017 354,38	1
3	FEDER	En transition	075	01	01	07	06		24	BE3	155 000,00	155 000,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	075	01	07	07	06		24	BE3	2 967 615,41	2 967 615,41	2 196 564,86	1
3	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		24	BE322	8 962 418,82	8 962 418,82	6 091 692,83	3
3	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		24	BE323	2 923 000,00	2 923 000,00	1 724 474,99	1
3	FEDER	En transition	089	01	01	07	06		24	BE332	22 153 472,68	22 153 472,68	12 918 308,06	5
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE323	3 464 500,00	3 464 500,00	2 700 068,44	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE325	10 043 795,08	10 043 795,08	6 166 113,46	3
3	FEDER	En transition	089	01	02	07	06		24	BE352	2 307 000,00	2 307 000,00	1 767 263,32	1
3	FEDER	En transition	090	01	03	07	06		24	BE341	1 336 696,60	1 336 696,60	872 488,95	1
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE3	1 345 000,00	1 345 000,00	1 045 979,19	1
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE322	45 059 671,10	45 059 671,10	25 761 480,23	1
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE323	2 766 295,10	2 766 295,10	59 221,90	1
3	FEDER	En transition	092	01	01	07	06		24	BE332	32 427 878,67	32 427 878,67	21 648 051,10	2
3	FEDER	En transition	092	01	02	07	06		24	BE325	330 913,95	330 913,95	57 261,66	1
3	FEDER	En transition	092	01	02	07	06		24	BE327	8 475 680,37	8 475 680,37	1 327 237,77	2
3	FEDER	En transition	092	01	03	07	06		24	BE326	1 764 340,25	1 764 340,25	302 072,61	1
3	FEDER	En transition	092	01	03	07	06		24	BE342	9 006 135,04	9 006 135,04	5 752 676,21	2
3	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	BE322	22 220 096,15	22 220 096,15	11 601 487,11	1
3	FEDER	En transition	094	01	01	07	06		24	BE332	1 035 150,00	1 035 150,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	094	01	02	07	06		24	BE327	11 901 607,64	11 901 607,64	2 151 076,29	1
3	FEDER	En transition	094	01	03	07	06		24	BE325	1 226 637,29	1 226 637,29	62 135,06	1
4	FEDER	En transition	001	03	07	07	04		16	BE3	8 789 045,20	8 789 045,20	8 789 045,20	1
4	FEDER	En transition	001	04	07	07	04		16	BE3	35 156 180,80	35 156 180,80	35 156 180,80	1
4	FEDER	En transition	012	01	01	07	04		24	BE323	13 783 105,22	13 783 105,22	0,00	1
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE322	7 815 665,38	7 815 665,38	1 668 031,98	3
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE323	7 642 742,74	7 642 742,74	1 925 378,92	2
4	FEDER	En transition	013	01	01	07	04		24	BE332	24 366 592,91	24 366 592,91	4 635 486,12	1
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE323	4 452 616,30	4 452 616,30	1 084 377,18	1
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE326	1 263 600,01	1 263 600,01	4 700,41	2
4	FEDER	En transition	013	01	02	07	04		24	BE352	9 095 450,08	9 095 450,08	9 092 451,59	1
4	FEDER	En transition	016	01	01	07	04		24	BE322	3 046 720,00	3 046 720,00	327 593,98	1
4	FEDER	En transition	016	01	01	07	04		24	BE332	12 396 191,04	12 396 191,04	8 159 151,41	2
4	FEDER	En transition	016	01	07	07	04		24	BE322	338 863,14	338 863,14	0,00	1
4	FEDER	En transition	023	01	01	07	04		24	BE322	43 312 229,78	43 312 229,78	10 175 711,57	2
4	FEDER	En transition	023	01	01	07	04		24	BE323	2 543 588,22	2 543 588,22	0,00	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE324	6 154 811,03	6 154 811,03	5 102 779,33	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE327	8 376 578,54	8 376 578,54	792 925,82	1
4	FEDER	En transition	023	01	02	07	04		24	BE331	2 150 066,92	2 150 066,92	271 004,74	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	En transition	023	01	03	07	04		24	BE326	945 978,56	945 978,56	435 878,92	1
4	FEDER	En transition	031	01	01	07	04		24	BE323	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	1
4	FEDER	En transition	031	01	02	07	04		24	BE325	2 240 635,58	2 240 635,58	0,00	1
4	FEDER	En transition	032	01	01	07	04		24	BE332	24 180 034,39	24 180 034,39	957 450,01	1
4	FEDER	En transition	034	01	02	07	04		24	BE322	3 613 181,00	3 613 181,00	245 015,70	1
4	FEDER	En transition	043	01	02	07	04		24	BE324	2 019 751,26	2 019 751,26	0,00	1
4	FEDER	En transition	044	01	01	07	04		24	BE352	6 046 000,00	6 046 000,00	5 468 700,00	1
4	FEDER	En transition	068	01	01	07	04		24	BE32	484 929,77	484 929,77	382 178,36	1
4	FEDER	En transition	068	01	02	07	04		24	BE32	1 057 287,90	1 057 287,90	551 036,23	1
4	FEDER	En transition	090	01	01	07	04		24	BE332	200 000,00	200 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	001	03	07	07	04		16	BE31	557 888,20	557 888,20	557 888,20	1
4	FEDER	Plus développées	001	04	07	07	04		16	BE31	2 231 552,80	2 231 552,80	2 231 552,80	1
4	FEDER	Plus développées	023	01	02	07	04		24	BE310	6 815 112,74	6 815 112,74	369 182,46	1
5	FEDER	En transition	013	01	01	02	06		24	BE322	4 540 000,00	4 540 000,00	3 290 845,40	1
5	FEDER	En transition	013	01	01	02	06		24	BE332	1 600 000,00	1 600 000,00	1 440 000,00	1
5	FEDER	En transition	017	01	01	02	04		24	BE323	419 876,00	419 876,00	419 875,90	1
5	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		24	BE322	5 230 000,00	5 230 000,00	174 812,96	1
5	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		24	BE323	3 141 886,82	3 141 886,82	198 515,47	1
5	FEDER	En transition	023	01	01	02	04		24	BE332	7 990 000,00	7 990 000,00	67 111,20	1
5	FEDER	En transition	023	01	02	02	04		24	BE324	4 970 000,00	4 970 000,00	135 129,41	2
5	FEDER	En transition	031	01	01	02	04		24	BE332	9 956 543,23	9 956 543,23	0,00	1
5	FEDER	En transition	034	01	01	02	06		24	BE332	6 830 000,00	6 830 000,00	915 737,30	2
5	FEDER	En transition	034	01	01	02	06		24	BE352	2 200 000,00	2 200 000,00	1 912 856,25	1
5	FEDER	En transition	034	01	02	02	06		24	BE325	5 816 703,16	5 816 703,16	3 489 885,63	2
5	FEDER	En transition	034	01	02	02	06		24	BE335	7 665 996,13	7 665 996,13	6 899 396,53	1
5	FEDER	En transition	034	01	02	02	06		24	BE341	5 998 000,00	5 998 000,00	1 102 842,29	2
5	FEDER	En transition	067	01	02	02	06		24	BE327	6 196 013,00	6 196 013,00	5 278 611,06	1
5	FEDER	En transition	085	01	01	02	06		24	BE332	2 000 000,00	2 000 000,00	126 766,77	1
5	FEDER	En transition	085	01	02	02	06		24	BE352	1 359 000,00	1 359 000,00	47 309,08	1
5	FEDER	En transition	090	01	01	02	06		24	BE352	3 850 000,00	3 850 000,00	2 957 857,53	1
5	FEDER	En transition	092	01	01	02	06		24	BE323	2 319 190,01	2 319 190,01	1 285 145,49	3
5	FEDER	En transition	092	01	02	02	06		24	BE327	700 000,00	700 000,00	192 611,10	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
5	FEDER	En transition	094	01	02	02	06		24	BE352	1 641 000,00	1 641 000,00	197 157,08	1
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE3	3 747 414,00	3 747 414,00	2 482 970,51	2
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE32	3 440 520,00	3 440 520,00	1 882 282,56	1
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE322	10 063 584,40	10 063 584,40	6 883 730,38	6
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE323	706 950,00	706 950,00	529 036,61	1
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE332	9 948 607,00	9 948 607,00	9 016 666,32	4
6	FEDER	En transition	050	01	01	07	10		24	BE352	241 986,00	241 986,00	223 035,10	1
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE323	2 358 140,00	2 358 140,00	1 577 680,84	1
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE325	1 696 950,00	1 696 950,00	1 622 551,50	3
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE327	9 527 500,00	9 527 500,00	8 333 230,43	4
6	FEDER	En transition	050	01	02	07	10		24	BE335	3 549 331,10	3 549 331,10	3 214 956,04	4
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE322	2 546 979,25	2 546 979,25	2 222 920,58	2
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE325	454 000,00	454 000,00	408 600,00	1
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE331	1 037 240,00	1 037 240,00	933 516,00	1
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE335	1 116 200,00	1 116 200,00	715 735,50	1
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE351	738 206,45	738 206,45	664 385,80	1
6	FEDER	En transition	050	01	03	07	10		24	BE352	2 375 082,75	2 375 082,75	1 973 542,49	2
6	FEDER	En transition	050	01	07	07	10		24	BE3	12 618 819,96	12 618 819,96	7 665 753,92	2
6	FEDER	Plus développées	050	01	02	07	10		24	BE310	616 701,46	616 701,46	423 545,10	2
6	FEDER	Plus développées	050	01	07	07	10		24	BE31	2 358 718,50	2 358 718,50	1 706 257,71	1
8	FEDER		013	01	02	07	13		24	BE323	500 000,00	500 000,00	0,00	1
8	FEDER		034	01	02	07	13		24	BE325	724 824,42	724 824,42	0,00	1
8	FEDER		058	01	01	07	13		24	BE332	1 221 300,00	1 221 300,00	0,00	1
8	FEDER		058	01	03	07	13		24	BE322	900 000,00	900 000,00	0,00	1
8	FEDER		060	01	01	07	13		24	BE323	2 552 617,32	2 552 617,32	0,00	5
8	FEDER		060	01	01	07	13		24	BE332	523 100,00	523 100,00	0,00	3
8	FEDER		060	01	01	07	13		24	BE352	94 000,00	94 000,00	0,00	1
8	FEDER		065	01	01	07	13		24	BE322	345 688,03	345 688,03	0,00	2
8	FEDER		065	01	01	07	13		24	BE332	300 000,00	300 000,00	0,00	2
8	FEDER		065	01	01	07	13		24	BE352	130 600,00	130 600,00	0,00	1
8	FEDER		066	01	01	07	13		24	BE310	356 485,23	356 485,23	0,00	1
8	FEDER		066	01	01	07	13		24	BE323	230 000,00	230 000,00	43 395,61	1
8	FEDER		066	01	01	07	13		24	BE352	1 146 838,46	1 146 838,46	222 052,24	1
8	FEDER		066	01	02	07	13		24	BE310	105 051,86	105 051,86	0,00	1
8	FEDER		068	04	07	07	13		16	BE3	20 545 837,73	20 545 837,73	0,00	1
8	FEDER		082	01	07	07	13		24	BE3	20 000 000,00	20 000 000,00	325 762,83	3
8	FEDER		092	01	01	07	13		24	BE323	855 380,00	855 380,00	0,00	1
7	FEDER	En transition	121	01	07	07			24	BE3	22 711 049,08	22 711 049,08	19 343 247,36	3
7	FEDER	En	122	01	07	07			24	BE3	38 480,44	38 480,44	38 480,44	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
		transition												
7	FEDER	En transition	123	01	07	07			24	BE3	25 190,48	25 190,48	25 190,48	1
7	FEDER	Plus développées	121	01	07	07			24	BE31	1 251 824,84	1 251 824,84	843 150,56	3
7	FEDER	Plus développées	122	01	07	07			24	BE31	1 453,60	1 453,60	1 453,60	1
7	FEDER	Plus développées	123	01	07	07			24	BE31	951,56	951,56	951,56	1

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un	7	0,00		0,00	

soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER					
Coûts éligibles à un soutien au titre du FSE REACT-EU, mais soutenus par le FEDER REACT-EU	8	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif
Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

L'année 2022 a été consacrée au suivi et à la clôture de 4 évaluations prévues dans le plan d'évaluation. Celui-ci a été modifié en procédure écrite le 3 avril afin d'être actualisé notamment au niveau du planning, des intitulés et du budget des évaluations.

1. Evaluations clôturées en 2022:

Evaluation environnementale stratégique 2021-2027

L'évaluation environnementale stratégique du programme FEDER 2021-2027 menée par le bureau AUPA s'est clôturée début 2022 avec la livraison de la déclaration environnementale et des mesures de suivi et de monitoring.

Évaluation de la contribution des axes 3 « Intelligence territoriale », 4 « Transition vers une Wallonie bas-carbone » et 5 « Développement urbain intégré » à la réalisation des objectifs fixés dans le PO

Cette évaluation menée par Technopolis Group entre novembre 2020 et mars 2022 porte sur 3 axes prioritaires. Le travail évaluatif mené par le consultant capitalise sur les travaux de BDO menés en 2020 portant sur l'évaluation préparatoire sur le développement territorial en Wallonie. La logique d'intervention a été construite de manière transversale sur base de 8 familles de domaines d'intervention. L'analyse de l'efficacité, la pertinence, la cohérence et l'efficience des actions cofinancées au 31 décembre 2020 a été menée à travers la mobilisation de différents outils méthodologiques (entretiens, analyse de données, cartographie de portefeuilles de projets, enquête auprès des bénéficiaires, 6 études de cas) dont les résultats consolidés ont abouti aux conclusions suivantes :

- La cohérence interne des axes 3, 4 et 5 est satisfaisante, même s'il existe des chevauchements. La synergie avec les autres axes du PO est bonne.
- En ce qui concerne la cohérence externe, le financement FEDER 2014-2020 est globalement considéré comme complémentaire aux dispositifs publics existants aux niveaux local et régional et comme un outil pour atteindre les objectifs inclus dans les documents stratégiques.
- La programmation est pertinente et répond aux enjeux du territoire wallon.
- En termes d'efficacité, les projets contribuent aux objectifs fixés et devraient générer les résultats et impacts attendus.

- Les projets soutenus sont pérennes au-delà de l'investissement dans le cadre du FEDER.

Les recommandations découlant de ces conclusions ont été approfondies lors d'un atelier avec le département de la Coordination des programmes FEDER (DCPF) et les administrations fonctionnelles et sont citées ci-dessous :

- Renforcer la logique de portefeuille de projets ;
- Cibler davantage des thématiques prioritaires dont la temporalité et la faisabilité s'inscrivent en accord avec la programmation FEDER ;
- Scinder les opérations d'assainissement et d'aménagement au sein de la programmation (friches) ;
- Améliorer le niveau de maturité des projets soutenus dans le cadre de la programmation ;
- Adopter une approche financière plus flexible et s'assurer de l'adéquation entre le budget mis à disposition et les résultats attendus ;
- Sélectionner des indicateurs faciles à appréhender pour les bénéficiaires.

Évaluation de la contribution de l'axe 6 « Compétence 2020 » à la réalisation des objectifs fixés dans le PO

L'évaluation de l'axe 6 porte sur l'unique mesure « Acquisition des compétences nécessaires aux besoins des PME grâce à des équipements de pointe et à l'extension des capacités d'accueil » en son sein. Entamée en décembre 2020 et terminée en février 2022, la mission de Technopolis s'est basée sur les travaux de l'IWEPS menés en 2020 pour identifier la logique d'intervention et formuler des questions évaluatives prioritaires. Les analyses se basent sur des données (indicateurs de résultats et de réalisations, données financières), des entretiens (bénéficiaires, apprenants, centres de formations, fédérations sectorielles...), une enquête électronique (entreprises) et 3 études de cas. L'ensemble des informations a été consolidé au sein de 4 conclusions :

- L'axe 6 présente une forte cohérence interne et une complémentarité avec les axes 1 et 2 du programme. Cet axe présente une cohérence externe avec le FSE ainsi qu'avec les autres plans et programmes relatifs à la formation et l'emploi.
- Cet axe présente une stratégie pertinente au regard des réalités du tissu productif wallon.
- L'évaluation conclut que l'axe 6 est efficace mais améliorabile au niveau des besoins des entreprises.
- Les projets de l'axe 6 sont pérennes dans le temps mais cette politique nécessite un renouvellement constant des équipements.

Des recommandations stratégiques et opérationnelles ont été formulées au cours d'un atelier de co-

construction des recommandations avec les partenaires de la mise en œuvre du programme (DCPF, administrations Fonctionnelles, opérateurs...).

- Soutenir la stratégie de financement des centres de formation pour l'acquisition d'équipements de pointe et l'aménagement d'infrastructures ;
- Continuer à financer des équipements dits de pointe ainsi qu'une part (mineure) d'équipements classiques qui s'inscrivent en complémentarité ;
- Pérenniser la concertation des acteurs autour des enjeux globaux de formation et sur la question spécifique des équipements et des infrastructures ;
- Renforcer la flexibilité dans la sélection et l'acquisition des équipements de pointe au cours de la programmation ;
- Encourager la promotion des équipements acquis pour renforcer l'attractivité des secteurs, en particulier devant les publics jeunes.

Evaluation des impacts globaux du programme avec un focus sur la création d'emplois et la réduction des gaz à effets de serre (GES)

Cette évaluation ex-post a été menée par la société EY Réviseurs d'Entreprises. La mission du consultant a débuté en septembre 2021 pour s'achever en décembre 2022. Bien qu'une partie des impacts des politiques mises en œuvre ne puisse être mesurée avant plusieurs années, cette évaluation capitalise sur les résultats des évaluations in-itinere de chacun des axes et se concentre sur les impacts globaux en décrivant et quantifiant les impacts socio-économiques et environnementaux du programme. Afin de tenir compte du focus sur l'emploi et les GES ainsi que des différents effets attendus au 31 décembre 2021, 5 thématiques d'étude ont été définies sur base de logiques d'intervention. Certaines conclusions issues de ces 5 thématiques sont identifiées ci-dessous :

1. Emploi

Le PO a produit des impacts positifs certains sur l'emploi, par la création et le maintien d'emplois, et l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, et ce, sur le court et le long terme. En considérant les 4 675 emplois créés avec le soutien financier direct du FEDER, soit près de 670 emplois par an, la contribution du FEDER à l'augmentation nette de l'emploi peut être estimée a minima à 6% en Wallonie.

2.Réduction des émissions de GES et protection de l'environnement

Le PO a permis de réduire les émissions annuelles de GES de 126.369 tonnes éq. CO₂, ce qui représente 0,37% des émissions annuelles de CO₂-équivalents en Wallonie, ce chiffre devrait atteindre 257.763 tonnes éq. CO₂ d'ici 2023 (0,75%). Ces effets font suite aux mesures soutenues par le FEDER agissant de manière plus ou moins directe sur l'empreinte carbone de la Wallonie.

3.Développement du tissu des entreprises et à l'entrepreneuriat

Le soutien financier du FEDER aux PME, et, dans une moindre mesure, les services d'accompagnement et de conseil aux entreprises, ont contribué à l'accroissement du nombre de PME en activité en Wallonie. Entre 2014 et 2020, ils s'avèrent déterminants pour la création d'entreprises, pour la croissance des entreprises en activité soutenues et pour la reprise ou la transmission d'entreprises. Le PO FEDER 2014-2020 a ainsi contribué à la dynamique de création nette d'entreprises observée sur le territoire wallon entre 2014 et 2019. Le soutien du FEDER a aussi favorisé une croissance de leur chiffre d'affaires et de leur valeur ajoutée qui paraît, plus élevée que celle du reste des PME wallonnes, et représente une part non négligeable de la croissance de la richesse produite en Wallonie.

4.Innovation

Le soutien financier du FEDER à la recherche et à l'innovation dans les entreprises wallonnes a permis la réalisation de nouvelles innovations, en renforçant les capacités des entreprises à innover. La mesure de financement des entreprises innovantes a donc contribué en moyenne au financement de 1,6 à 2,6% des dépenses de R&D des entreprises wallonnes. Les chèques technologiques et propriété intellectuelle ont bénéficié à près de 1500 entreprises. L'orientation d'une part conséquente du soutien du FEDER aux PME vers le renforcement de leur intensité en R&D, a ainsi accompagné la croissance de celle-ci à l'échelle de la Wallonie.

Concernant la capacité des structures de recherche wallonnes à développer leur collaboration avec les entreprises du territoire, c'est par le biais de l'investissement dans des équipements de pointe et de démonstrateurs que le soutien du FEDER a eu l'impact le plus fort. Les projets de recherche soutenus par le FEDER permettent aux structures de développer une expertise sur des champs et des technologies émergents et à la structuration de certains secteurs d'excellence wallons. Cependant, ils présentent un potentiel de valorisation économique directe encore limité à court terme.

5. Attractivité urbaine

Bien qu'un certain nombre des projets soutenus par le FEDER en matière d'attractivité urbaine ne soient pas terminés, l'étude des projets achevés fait apparaître qu'ils sont structurants en termes de redynamisation urbaine et de renforcement de l'attractivité urbaine.

Les conclusions illustrent toute la pertinence du soutien du FEDER pour initier et soutenir des actions contribuant aux objectifs européens et au développement Wallon. Le PO a permis de créer des effets de levier et engendrer des impacts socio-économiques, territoriaux et environnementaux positifs. L'organisation des projets publics en portefeuille est saluée et génère des effets positifs.

2. Suite réservée aux évaluations passées - équipe évaluative

Les recommandations des évaluations clôturées en 2022 ont nourri les dernières orientations de la programmation FEDER 2021-2027.

L'année 2022 a également été marquée par le renforcement de l'équipe en charge du suivi des indicateurs et des évaluations qui ont suivi les missions d'évaluation et participé aux réunions du Réseau EVAL.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Pour rappel, les complications rencontrées lors des années précédentes étaient liées aux facteurs suivants :

- paquet législatif particulièrement lourd pour cette période de programmation ;
- exigences nouvelles en matière de gestion et de contrôle (déclaration de gestion, résumé annuel des contrôles effectués, outils d'évaluation des risques, déclarations d'absence de conflits d'intérêts pour chaque personne intervenant à chaque étape du processus de passation de tout marché public, prônées par l'OLAF et la Commission, etc ...).

Couplés aux effets de la pandémie relative à la Covid-19 qui continuent à se faire sentir sur le développement économique des régions, les répercussions de la guerre en Ukraine sur les marchés de l'énergie ont entraîné des conséquences importantes dans de nombreux secteurs accentuant davantage la hausse des prix en vigueur, la rareté des matériaux et la prolongation des délais de livraison.

Impactés par cette conjoncture économique défavorable, les projets cofinancés par le FEDER ont subi des ralentissements dans leur mise en œuvre et leurs dépenses.

De plus, la hausse de la demande dans différents secteurs, notamment la construction, a impacté les projets d'infrastructures dans les délais de réalisation et dans les prix.

Afin d'assurer une consommation plus rapide des crédits, un changement de taux de la maquette financière du PO de 40,05 % à 60% en zone « Transition » et de 41,10% à 50% en zone « Région plus développée », sans modification des objectifs globaux du programme, a été approuvé par la CE le 12 mai 2022.



b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	B2START
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	

8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	B2START S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme	Investment, pursuant to art. 38,

mettant en œuvre l'instrument financier	§4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 000 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	5 000 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 404 606,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 361 842,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 361 842,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 042 764,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	5
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	4
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	3
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur	0

un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	8 851 976,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 042 764,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	6 809 212,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,70
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,50
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	21 200 000,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres	0

produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,70
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	1 072,54
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	369 065,25
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	232 509,10

36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	136 556,15
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions

41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	29,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	54,11
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 735 652,40
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	B2START
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et	Non

bénéficiaire de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen	Personne morale existante ou nouvellement créée

d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	B2START S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Louis de Geer 2, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	4 339 131,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 735 652,40
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 735 652,40
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 169 565,50
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	867 826,20
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	867 826,20
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 301 739,30
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 301 739,30
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des	

jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	2 118 319,92
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	847 327,97
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 018 320,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	807 328,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	807 328,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 210 992,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	9
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres	9

produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	9
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	9
29.2.1. dont micro-entreprises	7
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	13 902 655,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 210 992,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	12 691 663,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,70
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	18,22
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	22 837 043,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	1 478 320,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	

25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,70
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui

32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	316,97
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	87 128,94
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	77 542,64
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	9 586,30
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	8 976,96
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 603 478,60
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 301 739,30
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 301 739,30
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	9,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	8,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	9 568 830,27
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FCR 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Georges Lemaître 62, 6041 Charleroi

7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à	Personne morale existante ou

l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	FCR 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Georges Lemaître 62, 6041 Charleroi
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	23 922 075,67
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 568 830,27
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	9 568 830,27
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	23 922 075,67
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	9 568 830,27
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	9 568 830,27
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	14 353 245,40

15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	14 353 245,40
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	19 753 479,56
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	7 901 391,82
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	18 164 234,65
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	7 265 693,86
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	7 265 693,86
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	10 898 540,79
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-	77

participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	77
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	56
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	56
29.2.1. dont micro-entreprises	26
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	92 805 415,64
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	10 898 540,79
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	81 906 874,85
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,10
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	13,77
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	100 071 109,50
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	2 676 179,56
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	7 723 600,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 089 440,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	5 757 841,03
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 303 136,41

25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 303 136,41
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 454 704,62
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	23
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	20
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	15
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	15
29.2.1. dont micro-entreprises	9
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	2
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	179 669,85
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	36 511 363,59
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 454 704,62
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	33 056 658,97
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,10
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	16,85
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	38 814 500,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris	

l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	4 688 556,97
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	3 973 807,77
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	714 749,20
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	1 127 501,25
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	14 353 245,40
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	14 353 245,40
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	14 353 245,40
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à	

l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	31,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	71,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	48,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	71,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	166,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	149,50

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 679 916,72

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	FCR 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Georges Lemaître 62, 6041 Charleroi
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à	

l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds de Capital à Risque 2020 SA ("FCR 2020" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Georges Lemaître 62, 6041 Charleroi
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	14 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	11 699 791,81
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 679 916,72
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 679 916,72
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	

14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	11 699 791,81
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 679 916,72
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 679 916,72
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 019 875,09
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 019 875,09
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	16 569 015,83
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 627 606,33
25. Montant total des contributions du programme versées aux	11 699 791,80

bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 679 916,72
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 679 916,72
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	7 019 875,08
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	38
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	38
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	24
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	24
29.2.1. dont micro-entreprises	18
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	158 312 680,68
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 019 875,08
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	151 292 805,60
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,10
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	34,83
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	162 992 597,40
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	15 421 515,83
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital

	<i>(prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,10
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	530 835,40
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	455 746,80
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	75 088,60
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	

38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	7 019 875,09
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 019 875,09
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 019 875,09
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	23,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	23,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le

	FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	10 105 501,68
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMBC 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000 Mons
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($<$ 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier:	

subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	IMBC 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000 Mons
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	25 263 754,20

14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 105 501,68
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	10 105 501,68
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	25 263 754,20
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 105 501,68
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	10 105 501,68
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	15 158 252,52
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	15 158 252,52
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit	15 604 725,00

financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 241 890,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	12 346 355,31
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 938 542,12
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 938 542,12
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	7 407 813,19
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	79
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	76
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	45
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	45
29.2.1. dont micro-entreprises	13
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	36 276 227,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	10 639 674,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	25 636 553,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	8,35
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	66 599 936,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en	806 425,18

EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	16 102 650,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 441 060,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	12 917 398,89
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 166 959,56
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 166 959,56
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	7 750 439,33
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	45
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	43
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	24
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	24
29.2.1. dont micro-entreprises	13
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	7
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	461 662,99
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	14 502 215,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	12 411 890,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 090 325,00

38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	3,81
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	28 145 625,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	2 354,10
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	6 400 039,62
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	5 569 786,80
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	830 252,82
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	2 818 519,77
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	2 354,10
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	15 158 252,52
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	15 158 252,52
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	15 158 252,52
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	51,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	69,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	17,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	176,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	606,50
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	51,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	69,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 942 391,60
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	IMBC 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000 Mons
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

9.0.1. Prêts ($\geq 25\,000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\,000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	IMBC 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue des Quatre Fils Aymon 12-14, 7000 Mons
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the

	criteria laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	6 déc. 2016
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	12 355 979,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 942 391,60
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 942 391,60
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	12 355 979,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 942 391,60
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 942 391,60
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 413 587,40
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 413 587,40
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires	

finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	813 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	325 200,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	813 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	325 200,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	325 200,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	487 800,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	3
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	3
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	3
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	3
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	4 461 800,00

38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 177 800,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	3 284 000,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	14,72
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	1 872 177,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	14 034 091,33
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 613 636,53
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	12 884 091,33
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 153 636,53
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 153 636,53
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	7 730 454,80
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	31
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	29
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	16
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	16
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0

29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	36 513 327,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	22 418 536,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	14 094 791,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,58
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	8,08
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	56 767 416,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	3 984 091,33
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	-1 151,34
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 999 369,32
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 835 600,26
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	163 769,06
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	881 933,09
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	

37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	1 151,34
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	7 413 587,40
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 413 587,40
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 413 587,40
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	19,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	19,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des
--

Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 536 447,55
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	LDE 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties,	

participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Luxembourg Développement Europe Deux S.A. ("LDE 2" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected

	on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 341 118,88
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 536 447,55
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 536 447,55
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	6 341 118,88
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 536 447,55
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 536 447,55
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 804 671,33
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 804 671,33
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013	

(uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en	0,00

raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,82
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	6 674 665,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 589 866,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	6 341 118,84
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 536 447,54
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 536 447,54
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 804 671,30
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	28
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	28
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du	21

produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	21
29.2.1. dont micro-entreprises	8
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	33 409 293,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	27 616 973,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	5 792 320,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,82
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	14,17
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	54 925 797,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	883 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	748 370,06
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	502 985,20
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	245 384,86
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	223 320,25

37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 804 671,33
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 804 671,33
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 804 671,33
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	8,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	44,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	39,40
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement

<i>contribue l'instrument financier</i>	<i>productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	653 628,82
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	LDE 2
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional,	Investissement dans le capital

transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de	Personne morale existante ou nouvellement créée

gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Luxembourg Développement Europe Deux S.A. ("LDE2" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Drève de l'Arc-en-Ciel, 98 B - 6700 Arlon
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	20 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 634 072,05
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	653 628,82
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	653 628,82
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 634 072,05
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	653 628,82
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	653 628,82
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	980 443,23
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	980 443,23
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les	0,00

contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 575 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	630 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 575 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	630 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	630 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	945 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	6
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	6

29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	5
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	5
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	11 655 500,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	9 223 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 432 500,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,82
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	19,50
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	12 285 500,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	1 375 000,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00

25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,81
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	

VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	13 758,43
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	6 658,43
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	7 100,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	5 928,53
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	980 443,23
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	980 443,23
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	980 443,23
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre

	<i>d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 686 223,65
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	MOVE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 Eupen
7. modalités de mise en œuvre	

7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du	Personne morale existante ou nouvellement créée

règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Meuseinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE INVEST") S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 Eupen
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 715 559,12
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 686 223,65
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 686 223,65
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	6 715 559,12
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 686 223,65
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 686 223,65
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 029 335,47
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	4 029 335,47
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 508 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	603 200,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	997 693,86
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	399 077,54
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	399 077,54
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	598 616,32
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	4
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	3
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 783 922,46
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	598 616,32
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 185 306,14
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,98
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	4 688 668,95
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 875 467,58

25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 688 668,95
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 875 467,58
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 875 467,58
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 813 201,37
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	11
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	11
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	10
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	10
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	16 769 437,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 910 364,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	10 859 073,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	9,94
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	19 188 988,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en	

place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	928 821,86
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	760 116,37
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	168 705,49
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 029 335,47
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 029 335,47
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 029 335,47
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	12,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	12,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	47,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	42,61
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 313 776,35

4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	MOVE
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à	

l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Meusinvest Ostbelgieninvest Venture Europe ("MOVE Invest ")S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Hütte 79 – Box 20 (Quartum Center) 4700 EUPEN
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 284 440,88
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 313 776,35
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 313 776,35

14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 463 330,66
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	985 332,26
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	985 332,26
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 477 998,40
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 477 998,40
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00

25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	

39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 400 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	560 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 400 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	560 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	560 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	840 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	2
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	2
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	2
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	2 590 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 840 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	750 000,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	

39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,30
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	5,63
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	3 150 000,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	536 810,87
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	481 904,78
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	54 906,09
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	

38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 970 664,53
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 477 998,40
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 477 998,40
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	6,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le

	FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	12 887 173,30
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NOSHAQ EUROPE 3
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Lambert Lombard, 3, 4000 LIEGE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($<$ 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier:	

subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	NOSHAQ EUROPE 3 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Lambert Lombard, 3, 4000 LIEGE
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	32 217 933,26

14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 887 173,30
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 887 173,30
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	32 217 933,26
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 887 173,30
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	12 887 173,30
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	19 330 759,96
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	19 330 759,96
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit	21 397 000,00

financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 558 800,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	19 542 025,37
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	7 816 810,15
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	7 816 810,15
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	11 725 215,22
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	41
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	41
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	29
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	29
29.2.1. dont micro-entreprises	13
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	1
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	300 000,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	100 625 081,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	14 703 597,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	85 921 484,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,62
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les	13,87

prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	85 123 396,34
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	13 231 871,30
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 292 748,52
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	12 675 907,92
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 070 363,17
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 070 363,17
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	7 605 544,75
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	45
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	45
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	33
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	33
29.2.1. dont micro-entreprises	13
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	18 670 000,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 605 545,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	11 064 455,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments	

relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,62
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,68
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	72 599 895,50
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	3 314 621,30
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	94,68
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	4 100 707,93
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	3 168 298,56
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	932 409,37
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	1 947 597,68
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46,	

paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	19 330 759,97
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	19 330 759,97
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	19 330 759,97
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	64,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	62,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	8,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	64,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	62,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	224,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	629,13

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	6 302 849,57
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NOSHAQ EUROPE 3
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue Lambert Lombard, 3, 4000 LIEGE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	

9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	NOSHAQ EUROPE 3 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue Lambert Lombard, 3, 4000 LIEGE
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the

	criteria laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	15 757 123,93
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 302 849,57
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 302 849,57
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	15 757 123,92
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 302 849,57
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	6 302 849,57
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	9 454 274,35
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	9 454 274,35
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires	

finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	330 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	132 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	330 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	132 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	132 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	198 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	1
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	1
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	30 062 500,00

38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	16 245 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	13 817 500,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,62
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	228,75
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	330 000,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	13 344 615,95
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 337 846,38
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	13 327 100,30
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 330 840,12
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 330 840,12
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	7 996 260,18
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	20
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	20
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	13
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	13
29.2.1. dont micro-entreprises	6
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0

29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	67 312 500,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	29 490 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	37 822 500,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,62
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	13,63
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	160 130 232,77
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	9 904 615,95
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	806 119,76
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	653 147,21
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	152 972,55
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	

37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	9 454 274,36
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	9 454 274,35
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	9 454 274,35
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	30,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des
--

Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	8 - REACT-EU
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	20 545 837,73
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 oct. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NOVALLIA - AXE 8
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège - Belgique
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties,	

participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	NOVALLIA SA
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège - Belgique
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante

	assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	28 juil. 2022
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	20 545 837,73
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	20 545 837,73
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	20 545 837,73
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	10 272 918,87
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	10 272 918,87
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	10 272 918,87
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier	

conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en	

EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	8 133 815,69
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 133 815,69
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	8 133 815,69
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	8 133 815,69
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	8 133 815,69
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	61
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	61
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	60
29.1. dont grandes entreprises	

29.2. dont PME	60
29.2.1. dont micro-entreprises	24
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	21 955 925,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	860 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	21 095 925,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	3,70
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	35 063 859,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	28 436,71
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 150,04
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	27 286,67
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de	

marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	114,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	60,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	114,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	60,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des
--

Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 115 776,60
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 oct. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NOVALLIA - Plus développée
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement	

(UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	NOVALLIA S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said

	Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 juil. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 789 441,50
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 115 776,60
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 115 776,60
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 789 441,50
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 115 776,60
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 115 776,60
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 673 664,90
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 673 664,90
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...).</i> <i>Participations en capital.</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 073 529,56
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 229 411,82
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	2 789 441,50
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 115 776,60
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 115 776,60
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	1 673 664,90
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	28
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	28
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	26
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	26
29.2.1. dont micro-entreprises	16
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	7 551 002,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 248 157,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	4 302 845,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	

39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,77
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	10 506 497,56
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital.
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0

34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	301 866,25
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	241 324,35
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	60 541,90
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion	0,00

supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	1 673 664,90
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	1 673 664,90
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 673 664,90
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	16,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	16,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la	8,00

valeur cible de l'indicateur de réalisation	
I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	04 - Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	17 578 090,40
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 oct. 2016
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NOVALLIA - Transition
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure

9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\,000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\,000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	NOVALLIA S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the

	conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27 juil. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	43 945 226,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 578 090,40
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	17 578 090,40
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	43 945 226,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 578 090,40
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	17 578 090,40
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	26 367 135,60
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	26 367 135,60
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...).</i> <i>Participations en capital.</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	45 182 541,24
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	18 073 016,50
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	43 945 226,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	17 578 090,40
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	17 578 090,40
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	26 367 135,60
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	374
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	374
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	337
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	329
29.2.1. dont micro-entreprises	152
29.3. dont particuliers/personnes physiques	8
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	133 938 971,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	44 234 369,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	89 704 602,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée	

au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	8,62
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	172 377 195,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...).</i> <i>Participations en capital.</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	

33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,55
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	841,57
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	2 944 098,65
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	2 467 985,20
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	476 113,45
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des	

Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	26 367 135,60
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	26 367 135,60
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	26 367 135,60
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	43,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	45,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	128,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	213,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un

	soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	128,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	213,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	6 474 354,80
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Namur Investment and Growth (NIG)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue des Champs-Élysées, 160, 5000 Namur
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Namur Innovation & Growth S.A. ("NIG" S.A.)

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue des Champs-Élysées, 160, 5000 Namur
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	16 185 887,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 474 354,80
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	6 474 354,80
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	16 185 887,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	6 474 354,80
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	6 474 354,80
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	9 711 532,20
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	9 711 532,20
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	

rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	10 984 792,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 393 916,80
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	8 859 638,88
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 543 855,55
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	3 543 855,55
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	5 315 783,33
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	27
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	27
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	20
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	20
29.2.1. dont micro-entreprises	11

29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	2
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	911 000,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	41 457 046,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	10 364 008,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	31 093 038,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	12,70
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	50 367 380,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	11 574 845,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 629 938,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	7 326 248,12
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 930 499,25
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 930 499,25
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	4 395 748,87
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	31
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	31
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	23
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	23
29.2.1. dont micro-entreprises	10
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	19 002 057,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 998 057,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	13 004 000,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	7,48
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	34 773 144,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	340 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	2 591 352,77
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	2 333 626,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	257 726,77
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	2 591 352,77
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	9 711 532,20
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	9 711 532,20
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	9 711 532,20
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00

41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	112,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	203,01
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	32,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	43,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	32,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	43,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 775 209,41
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Namur Investment and Growth (NIG)

6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue des Champs-Élysées, 160, 5000 Namur
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Namur Investment and Growth ("NIG" S.A.)
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue des Champs-Élysées, 160, 5000 Namur
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	11 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 938 023,53
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 775 209,41
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 775 209,41
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	6 938 023,53
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 775 209,41
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 775 209,41
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	

15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	4 162 814,12
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	4 162 814,12
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	6 932 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 773 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	6 932 500,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 773 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 773 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	4 159 500,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	20
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	20
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	14
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	14
29.2.1. dont micro-entreprises	3
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	12 037 540,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 819 500,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	6 218 040,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	5,34
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	17 526 540,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	105 000,00
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations	0,00

ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	0,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	0
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	0
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	5,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou	0,00

quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	8 785,97
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 393 906,79
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 341 032,01
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	52 874,78
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	44 616,79
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	4 162 814,12
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	4 162 814,12

38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	4 162 814,12
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	13,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	9,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 574 356,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	

31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	SOCAMUT Covid-19 – Prêt ricochet – Plus développée
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le	

compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	1 févr. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 255 981,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 574 356,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 574 356,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	

15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 255 981,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 574 356,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 574 356,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	681 625,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	681 625,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt ricochet (Covid-19) Socamut
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 973 935,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 377 526,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 723 935,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 203 062,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 203 062,00

25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	520 873,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	96
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	92
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	90
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	90
29.2.1. dont micro-entreprises	79
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	5
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	46 750,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	3 618 559,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	520 873,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	3 097 686,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,01
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	453 350,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	452 506,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	844,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	681 625,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	681 625,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	681 625,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	92,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	90,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	92,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	90,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	11 458 482,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	SOCAMUT Covid-19 – Prêt ricochet – Transition
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13

(nom du pays et ville)	à 4000 Liège
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	1 févr. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	26 751 101,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	11 458 482,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	11 458 482,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	13 375 551,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 729 241,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	5 729 241,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	

15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 646 310,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 646 310,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt ricohet (Covid-19) Socamut
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	12 526 628,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	5 365 606,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	11 435 462,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 898 220,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 898 220,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	6 537 242,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	686
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	659
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	644
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	644
29.2.1. dont micro-entreprises	595
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	41
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	432 103,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	25 532 974,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	6 537 242,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	18 995 732,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	6,21
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des	

investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	2 580 060,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	2 567 031,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	13 029,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	15 292 619,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 646 310,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 646 310,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien

41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	899,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	644,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	899,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	644,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	12 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT)
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant	Non

de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\,000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\,000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	micro loans(≤ 25.000 EUR) for small enterprises
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments	Personne morale existante ou nouvellement créée

financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Avenue Maurice Destenay, 13 à 4000 Liège
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n°1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	1 févr. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	30 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	12 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	30 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 000 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	12 000 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	18 000 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	18 000 000,00

15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt subordonné Socamut
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	30 005 415,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 002 166,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	30 000 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	12 000 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	12 000 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	18 000 000,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1 814
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits	1 814

financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1 758
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	1 758
29.2.1. dont micro-entreprises	1 712
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	262
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	2 863 282,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	112 052 189,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	18 000 000,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	94 052 189,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,90
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	10,34
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00

36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	15 773 708,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	14 816 863,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	956 845,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	2 041 638,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	18 000 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	18 000 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	18 000 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 442,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 758,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre

	<i>d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 442,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 758,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - ECONOMIE 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	4 726 547,14
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	WAPI 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Rue du Progrès 24/1, 7503 TOURNAI-FROYENNES
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées

règlement (UE) n° 1303/2013	
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	WAPI 2020 S.A.

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue du Progrès 24/1, 7503 TOURNAI-FROYENNES
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	11 816 367,85
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 726 547,14
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	4 726 547,14
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	11 816 367,85
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	4 726 547,14
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	4 726 547,14
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	7 089 820,71
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	7 089 820,71
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le	

rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	9 260 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 704 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	5 313 571,70
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 125 428,68
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 125 428,68
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 188 143,02
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	39
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	39
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	36
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	36
29.2.1. dont micro-entreprises	31

29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	58 037 621,02
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	11 395 396,02
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	46 642 225,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,24
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	28,31
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	46 636 919,65
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	6 945 738,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 778 295,20
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	6 502 796,15
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 601 118,46
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 601 118,46
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	3 901 677,69
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	35
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	34
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	30
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	30
29.2.1. dont micro-entreprises	22
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	4 011 677,69
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 901 677,69
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	110 000,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,24
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,54
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	46 454 350,92
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	140 000,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	

35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	1 437 230,94
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	1 077 128,40
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	360 102,54
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	1 437 230,94
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	7 089 820,71
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	7 089 820,71
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	7 089 820,71
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la	66,00

valeur cible de l'indicateur de réalisation	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	3,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	33,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	24,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	66,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	82,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	79,50

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	2 - INNOVATION 2020
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	01 - Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 311 656,32
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	31 déc. 2014
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	WAPI 2020
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier	Rue du Progrès 24/1, 7503

(nom du pays et ville)	TOURNAI-FROYENNES
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	

11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Personne morale existante ou nouvellement créée
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	WAPI 2020 S.A.
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Rue du Progrès 24/1, 7503 TOURNAI-FROYENNES
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Investment, pursuant to art. 38, §4, a) of Regulation (UE) n° 1303/2013, in experienced financial legal entities, selected on the basis of the conclusions of the ex ante assessment regarding FI carried out as stated in art. 37, §2 of said Regulation, and meeting the criterias laid out in art.7 of the delegated regulation (UE) 480/2014.
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	24 janv. 2017
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	5 779 140,80
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 311 656,32
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 311 656,32
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	5 779 140,80
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 311 656,32
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	2 311 656,32
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	

15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	3 467 484,48
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	3 467 484,48
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	5 030 614,68
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 012 245,87
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	4 881 239,68
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 952 495,87
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 952 495,87
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 928 743,81
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	

27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	27
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	27
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	19
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	19
29.2.1. dont micro-entreprises	11
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	6 930 830,58
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	5 109 830,58
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	1 821 000,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,24
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	4,55
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	20 499 497,83
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	1 519 999,88
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	<i>Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...)</i>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	872 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	349 000,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	872 500,00

25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	349 000,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	349 000,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	523 500,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	7
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	7
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	4
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	4
29.2.1. dont micro-entreprises	4
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	5 786 600,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 109 500,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	2 677 100,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,24
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	17,58
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	1 902 873,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en	

place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	483 325,61
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	362 537,20
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	120 788,41
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	80 207,68
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 467 484,48
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	3 467 484,48
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	3 467 484,48
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	

38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO28 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	11,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO29 - Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	11,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	16,00

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date notification/soumission prévue	de	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	-------------------------------------	----	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE
[article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - ECONOMIE 2020
-----------------	-------------------

--

Axe prioritaire	2 - INNOVATION 2020
-----------------	---------------------

--

Axe prioritaire	3 - INTELLIGENCE TERRITORIALE 2020
-----------------	------------------------------------

--

Axe prioritaire	4 - TRANSITION VERS UNE WALLONIE BAS CARBONE
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE 2020
-----------------	---------------------------------------

--

Axe prioritaire	6 - COMPETENCE 2020
-----------------	---------------------

--

Axe prioritaire	7 - ASSISTANCE TECHNIQUE
-----------------	--------------------------

--

Axe prioritaire	8 - REACT-EU
-----------------	--------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	8 835 453,58	4,27%
2	35 454 041,16	19,53%
3	985 738,47	0,77%
4	113 552 414,11	120,59%
5	19 599 291,86	57,53%
8	21 822 125,76	25,58%
Total	200 249 064,94	26,11%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- ☐ Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- ☐ Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

--

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

--

PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Programme Wallonie-2020.EU FEDER: Résumé citoyen 2022 - L'Europe fait bouger la Wallonie	Résumé à l'intention des citoyens	12 mai 2023		Ares(2023)3725274	Résumé citoyen 2022	30 mai 2023	nmathoca

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 500,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO03, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 560,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: 10a, indicateur: 6.1.a, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 800,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 800,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 800,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO05, catégorie de région: M, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.164	Données potentiellement manquantes à l'élément 40: les investissements ont été réalisés plus d'un an avant la fin de la période de référence (dès lors que l'élément 25 est > 0 dans le RAMO actuel et dans le RAMO précédent pour le même IF et le même produit, l'élément 40 doit être > 0). Instrument financier: MOVE, produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...), élément 25: 1 400 000,00, élément 25 l'année précédente: 1 400 000,00.
Avertissement	2.164	Données potentiellement manquantes à l'élément 40: les investissements ont été réalisés plus d'un an avant la fin de la période de référence (dès lors que l'élément 25 est > 0 dans le RAMO actuel et dans le RAMO précédent pour le même IF et le même produit, l'élément 40 doit être > 0). Instrument financier: MOVE, produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...), élément 25: 4 688 668,95, élément 25 l'année précédente: 5 108 668,95.
Avertissement	2.164	Données potentiellement manquantes à l'élément 40: les investissements ont été réalisés plus d'un an avant la fin de la période de référence (dès lors que l'élément 25 est > 0 dans le RAMO actuel et dans le RAMO précédent pour le même IF et le même produit, l'élément 40 doit être > 0). Instrument financier: NOVALLIA - Plus développée, produit: Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital., élément 25: 2 789 441,50, élément 25 l'année précédente: 2 307 008,37.
Avertissement	2.164	Données potentiellement manquantes à l'élément 40: les investissements ont été réalisés plus d'un an avant la fin de la période de référence (dès lors que l'élément 25 est > 0 dans le RAMO actuel et dans le RAMO précédent pour le même IF et le même produit, l'élément 40 doit être > 0). Instrument financier: NOVALLIA - Transition, produit: Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital., élément 25: 43 945 226,00, élément 25 l'année précédente: 31 273 409,24.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: B2START, produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...).
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: B2START, produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...).
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: FCR 2020, produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...).
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: LDE 2, produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...).
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: LDE 2, produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...).
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: MOVE, produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...).
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: NOVALLIA - Plus développée, produit: Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital..
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: NOVALLIA - Transition, produit: Prêts (garantis, chirographaires, subordonnés...). Participations en capital..
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être > 0). Instrument financier: Namur Investment and Growth (NIG), produit: Prêts (garantis) Participations en capital & quasi capital (prêts chirographaires, subordonnés...).